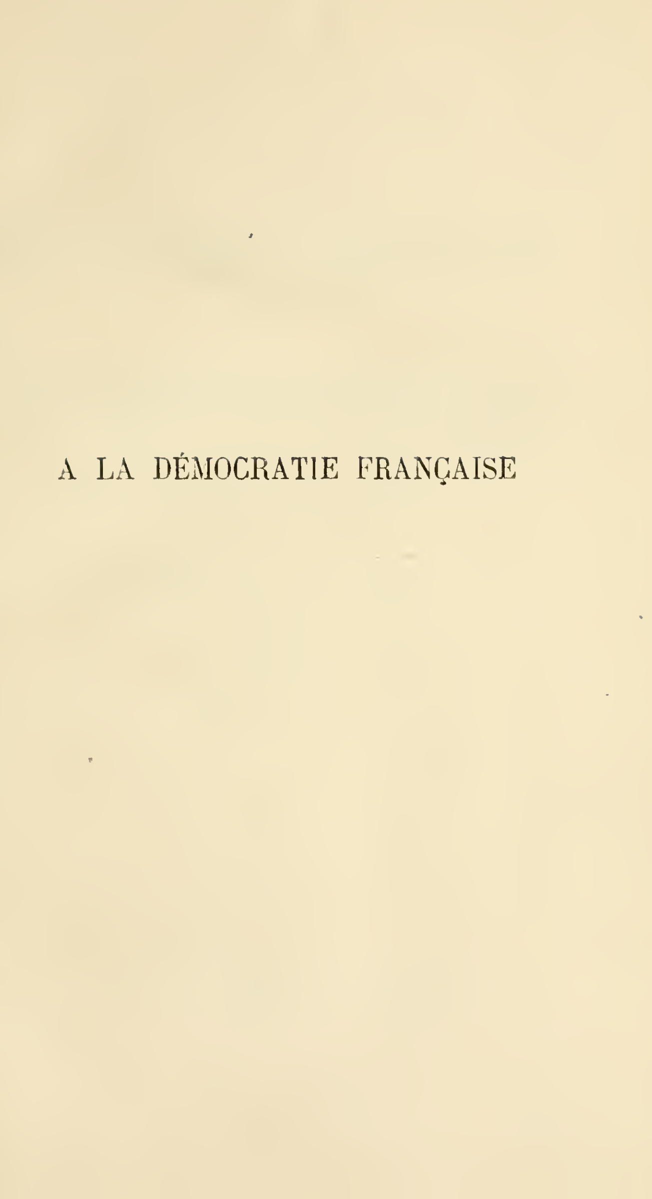


)C
340
339







A LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

Il a été tiré de cet ouvrage 20 exemplaires sur papier de Hollande.

6310. — Paris. Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1873.

A LA
DÉMOCRATIE FRANÇAISE

PAR

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LA DEMOCRATIE FRANÇAISE
EN 1873

—

DE LA VRAIE DÉMOCRATIE
1848

PARIS

J. BAUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, 11

—

1874


LIBRARY
OCT 14 1971
UNIVERSITY OF TORONTO


LIBRARY
OCT
UNIVERSITY OF TORONTO

LA DEMOCRATIE FRANÇAISE

EN 1873

LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

EN 1873

A vingt-cinq ans de distance, je n'ai rien à changer aux conseils que j'offrais à mon pays, lorsque le général Cavaignac, après les Journées de juin 1848, fit appel au concours de l'Académie des sciences morales et politiques. Les principes ne varient pas; aujourd'hui, ils sont applicables à la troisième République comme alors ils l'étaient à la seconde. Dans la vie d'un homme, quinze ans sont une période importante, « *Grande mortalis ævi spatium*, »

dit Tacite au début de l'Agricola. Un quart de siècle n'est presque rien dans la longue existence d'un peuple. Mais durant cet intervalle, il s'est accumulé chez nous une foule d'événements considérables : la chute de trois ou quatre gouvernements et de deux dynasties, une guerre affreuse qui nous a mis sur le bord de l'abîme, la patrie relevée par la main d'un grand citoyen, l'évacuation du territoire national délivré de l'étranger ; et, depuis trois années entières, une incertitude néfaste suspendant la vie nationale et nos destinées politiques, sans qu'on puisse encore prévoir le terme d'une situation si périlleuse.

Je voudrais essayer d'apprécier ces événements comme le fera l'histoire, avec justice et sans passion. Les contemporains sont difficilement équitables; mais en demandant à nos épreuves quelques leçons utiles, nous pourrons montrer à la démocratie où elle en est, et où en sont, je ne veux pas dire ses ennemis, mais ses

adversaires. Par démocratie, on doit entendre précisément la société nouvelle que nous ont faite les principes de 89, et qui veut se constituer d'après le dogme de la souveraineté nationale, comme jadis la marche des siècles avait constitué la France d'après le dogme du pouvoir absolu de ses rois. La démocratie n'est que la nation se substituant au monarque, et trouvant en elle-même toutes les garanties d'ordre et de stabilité sans lesquelles la vie des peuples n'est pas plus régulière que celle des individus, exposés les uns et les autres, quand ces garanties leur manquent, à une carrière douloureuse et agitée, où la dignité et le bonheur font défaut tout autant que la sagesse et la persévérance.

Je respecte profondément la société française, qui ne doit rien oublier de son glorieux passé, tout en étant irrévocablement résolue à ne plus le continuer; mais le respect n'exclut pas la franchise; et tout en exprimant ma pensée avec

déférence, je parlerai avec une pleine sincérité.

Le premier Empire avait été peu honorable pour notre démocratie ; le second le fut encore bien moins. Cette faute, renouvelée après un demi-siècle, n'avait plus pour excuses les séductions du génie, l'ivresse de la gloire et de la guerre, les épouvantes de la Révolution. C'était déjà une bien grande faiblesse à la démocratie française d'avoir abdiqué devant Napoléon Ier ; mais devant Napoléon III ! Cette défaillance, qui n'était pas nécessaire, sera jugée sévèrement par l'histoire ; et, si je ne me trompe, voici quelques-uns des motifs sur lesquels se fondera son verdict impartial.

Rien ne justifiait le coup d'État du 2 Décembre 1851. La société n'était plus en péril; longtemps auparavant, elle avait été sauvée par la bataille victorieuse qu'avait livrée la Constituante. Les dangers qu'on redoutait pour 1852 étaient presque entièrement imaginaires, ainsi

que l'événement le prouva. Mais on avait entretenu systématiquement les plus vives alarmes, pour se créer le devoir apparent de les apaiser. L'attentat réussit, parce qu'il avait été ourdi à loisir, dès les premiers jours de la Présidence, par le chef même de l'État, employant le pouvoir dont il disposait à ruiner la Constitution qui le lui avait conféré. Il noya son parjure dans le sang, dans les déportations et dans les exils. On fit voter le peuple sous l'aveuglement de la terreur; et sept à huit millions de voix acceptèrent d'abord la présidence décennale, et peu après, pour l'anniversaire du coup d'État, rétablirent l'hérédité impériale. L'ambition du conspirateur et les passions de ses complices allaient être assouvies; mais la nation était profondément abaissée; son honneur était perdu avec sa liberté. Le 2 Décembre est infiniment plus criminel et plus humiliant que le 18 Brumaire.

L'ensemble du règne ne démentit pas cette origine; pendant sa durée entière, tout ce qu'il

y avait d'indépendant et d'honnête en France ne put que s'effrayer de tant de déraison et d'excès. Sauf peut-être une grande guerre entreprise et conduite avec l'appui de l'Angleterre, il n'y eut pas une seule des mesures du gouvernement impérial qui fût estimable et sage. Au milieu de scandales continuels, le gaspillage et la dilapidation de toutes les ressources matérielles et morales du pays ne cessèrent pas un instant; et sous l'éclat trompeur d'une prospérité de mauvais aloi, le pays se trouva épuisé quand arriva le jour de la lutte. On n'avait su ni ménager ni administrer ses forces. Afin sans doute d'en abuser sans limite, on les proclamait inépuisables: et l'on eût dit qu'on prenait à tâche de tout faire pour démontrer qu'elles ne l'étaient pas.

Celui qui s'était chargé de gouverner la France n'était pas capable de soutenir un si noble rôle. La responsabilité qu'il avait assumée était trop lourde pour lui; il devait tôt ou tard

en être écrasé. Le nom qu'il portait l'avait désigné aux suffrages populaires; comme les autres, il avait été lui-même dupe de ce nom. Héritier d'une gloire qu'il comprenait mal en la jalousant, il joignit à son insuffisance personnelle la faiblesse d'une imitation inintelligente, et d'une rivalité qui ne pouvait être que ridicule. Il n'est même pas à présumer que les revers de sa fin lui aient ouvert les yeux. Napoléon Ier à Sainte-Hélène ne confessa jamais ses fautes, moins fatales cependant que celles de son neveu. Napoléon III dut encore moins s'avouer les siennes dans sa retraite de Chislehurst. Sur le trône, il n'avait point senti ce qu'il devait à la France; dans l'obscurité où il allait s'éteindre, il ne parut pas sentir davantage les maux qu'il nous avait infligés. Quand par hasard il cherchait à s'en expliquer les causes, son ingratitude perfide en accusait la nation, sa victime, qui n'avait eu que le tort de lui donner et de lui conserver une couronne qu'il ne méritait point.

Ce qui atténue l'erreur de la France, du moins en partie, c'est que l'Europe la partagea durant quelque temps. La libre Angleterre elle-même s'y trompa; et ce ne fut pas l'intérêt seul qui inspira l'enthousiasme montré par elle plus d'une fois. Peut-être même éprouva-t-elle plus d'estime que la France n'en accordait au monarque étrange qu'elle avait choisi, ou subi, dans un moment de trouble et d'égarement.

La méprise avait été complète. Jamais la France n'avait entendu se donner un dictateur à vie; et pourtant Napoléon III ne fut que cela, à l'exemple de son oncle. Sous les démonstrations constitutionnelles dont il affecta de s'entourer, il était toujours le maître absolu. Le Corps législatif ne pouvait pas lui opposer le moindre contre-poids; le Sénat était encore plus docile et moins sérieux, s'il est possible. Tout cela n'était qu'une représentation vaine, parfois plus digne des tréteaux que de la scène politique. La Constitution qui semblait organiser

toutes ces ombres et leur communiquer une vie factice, n'était pas viable; il fallut la remanier vingt-cinq ou vingt-six fois, avant de la refaire de toutes pièces dans cet informe embryon que sanctionna le plébiscite de 1870, à 7,500,000 voix.

Lorsque aujourd'hui on jette un regard attristé sur le second Empire, le sentiment qui domine, c'est encore l'étonnement; et l'on se demande, non sans une sorte d'effroi, comment une machine si mal montée, confiée à des mains si peu habiles, put fonctionner si longtemps avant d'amener enfin cette explosion formidable qui nous a couverts de blessures et de ruines. Waterloo même s'efface, comparé à Sedan. 400,000 prisonniers de guerre, trente-six de nos départements envahis, la capitale forcée de se rendre après quatre mois et demi de siége, deux de nos provinces les plus riches arrachées à la patrie, une indemnité de guerre de 5 milliards, des malheurs individuels innombrables.

des calamités publiques inouïes, voilà le dénoûment de ce drame bizarre qui s'était déroulé tout à l'aise pendant vingt ans sous nos yeux indignés. Personne ne pouvait prévoir la sévérité du châtiment; mais quelque inexorable qu'il ait été, il n'a pas dépassé la mesure de nos craintes et de nos dédains trop justifiés. L'Assemblée nationale a prononcé la déchéance de Napoléon III, et l'a rendu responsable des désastres qui avaient accablé le pays. C'était justice. Mais ces immenses catastrophes ne sont pas le résultat d'un jour; les vraies causes de nos désastres remontaient bien plus haut que la guerre d'Allemagne. Ces causes sont sorties du règne tout entier; elles eussent été moins funestes si elles avaient été plus récentes.

Je m'assure qu'en parlant ainsi du second Empire, je ne fais que devancer l'opinion de la postérité. A ceux qui n'ont jamais tenu un langage différent quand Napoléon III était tout-

puissant, il peut être permis de répéter sur sa tombe ce qu'alors ils disaient de lui. Par malheur, c'est un règne qu'on ne pourra pas retrancher de nos annales, quoiqu'il eût été à souhaiter qu'il n'y figurât jamais. J'en conviens : il faut faire une part aux circonstances et même aux entraînements d'un enthousiasme rétrospectif; le seul souvenir du grand Napoléon relevait un trône despotique trente ans après sa mort. Mais la démocratie, avertie par l'issue de l'Empire en 1814 et en 1815, aurait dû n'avoir pas tant de confiance une seconde fois, et tout en concédant le pouvoir, prendre contre l'abus qu'on en pouvait faire des précautions, dont l'oubli avait déjà coûté si cher au pays et à l'auteur de la race.

Quant à fonder une quatrième dynastie, ce rêve n'est pas imputable à la démocratie, qui eut le bon sens de ne pas s'y associer. Napoléon III lui-même ne croyait pas à tant de fortune. Répondant au Corps législatif, qui le féli-

citait de la naissance de son fils, aux Tuileries, il souhaitait, sans paraître l'espérer, que cet enfant « fût plus heureux que ceux qui étaient « nés dans le même lieu et dans des circonstan- « ces analogues. » Se porter pour le remplaçant des Capétiens avait dû certainement traverser l'imagination du premier des Bonaparte. Mais la France n'avait jamais pris au sérieux la quatrième race, même avec lui; à plus forte raison, n'y crut-elle pas sous l'héritier.

Cette défiance générale dans l'avenir de la dynastie napoléonienne explique comment, au 4 septembre, personne n'a songé à défendre l'établissement impérial. L'empereur prisonnier, l'Empire n'existait plus. Le projet d'un Conseil de Régence ne put même pas se produire; et sans conflit, sans effusion de sang, le Corps législatif se dispersa, après une protestation aussi inutile et moins nette que celle où, en 1851, à la mairie du Xe arrondissement, sous les verrous de la caserne du quai d'Orsay,

nous avions proclamé la déchéance et la mise hors la loi du violateur de la Constitution. Le 4 septembre 1870, à six heures du soir, la République s'installait à l'Hôtel de ville, plus aisément que naguère la dictature sanglante ne s'était installée à l'Élysée.

On ne comprend pas les outrages et les haines dont le 4 Septembre a été et est encore poursuivi. Dans toutes ces récriminations, il n'y a pas la moindre justice. Les bonapartistes mêmes n'ont pas le droit de s'y livrer; et par ces plaintes sans fondement, ils ne montrent que leurs regrets et leur dépit intéressé. Le 4 Septembre ne fut pas une révolution; ce ne fut qu'une chute. Personne n'avait conspiré et n'était prêt, parce que personne, même parmi les plus violents ennemis de l'Empire, n'avait pu deviner des événements aussi surprenants et aussi décisifs. Le pouvoir était vacant; le Corps législatif n'osa pas le prendre; né des candidatures officielles, il ne représentait rien dans la nation

que la dynastie, qui, en disparaissant, l'entraînait avec elle. Cependant il fallait, sous peine d'une anarchie imminente, que le gouvernement passât au plus vite en d'autres mains. Les citoyens courageux qui le saisirent ne sont pas à blâmer ; à ce moment, ils méritèrent bien plutôt la gratitude du parti conservateur et des amis de l'ordre. Dans l'attente des vainqueurs arrivant à marches forcées sur la capitale, sous la menace d'un siége qui devait être long, recueillir le pouvoir tombé en déshérence, c'était se dévouer ; et la journée du 31 octobre, qu'on pouvait déjà pressentir, montra bien que ce dévouement n'était pas sans péril. Les députés de Paris avaient un devoir plus étroit que tous leurs collègues ; et destinés à défendre la capitale, ils étaient désignés pour les hautes fonctions dont ils se chargèrent afin de diriger la résistance.

Mais ils ont proclamé la République ! Eh ! quel autre gouvernement pouvaient-ils donc

adopter ? Indépendamment de leurs convictions individuelles, la République n'était-elle pas ce jour-là l'unique solution ? L'Empire, anéanti sous ses méfaits, ne pouvait pas renaître tout à coup ; la Légitimité, l'Orléanisme n'étaient pas plus acceptables. Il ne restait que le gouvernement de tout le monde, parce qu'alors tout le monde n'avait qu'un seul intérêt, commun et pressant, celui de la défense nationale, dont le nouveau gouvernement empruntait son titre aussi modeste que légitime. Si la Constituante, décrétée quand on avait l'espoir de la réunir, et contremandée de force majeure par les événements, avait pu être élue, elle aurait elle-même institué la République ; dans la situation des affaires, la République était une nécessité inévitable, puisqu'elle le fut même encore quelques mois plus tard à Bordeaux. Il n'y a donc pas là matière à un reproche ; ou plutôt, c'est un reproche qui ne peut avoir quelque valeur que pour l'esprit de parti, qui s'entête à ne rien

voir, même en face de l'évidence la plus frappante.

Quoi qu'il en soit, voilà la République revenue pour la troisième fois depuis 89 ; voilà la démocratie remise en possession de la forme de gouvernement qui est plus particulièrement la sienne.

Dans cette phase de son existence, la République s'est honorée par son courage et sa modération ; elle n'est tombée dans aucun de ces excès dont la défense du territoire avait été l'occasion à la fin du siècle dernier. La résistance n'a pas été tout ce qu'elle aurait pu être, si la capacité eût égalé le bon vouloir. Mais dans l'état d'affaiblissement et de désorganisation où l'Empire nous avait laissés, est-il à croire que même de plus capables eussent été beaucoup plus heureux ? La discipline et le bon ordre ne s'improvisent pas, surtout au milieu de la défaite, qui déconcerte souvent les troupes les mieux aguerries et les chefs les plus

expérimentés. Après la destruction de nos armées sur la frontière, la lutte a été encore assez prolongée pour étonner l'Europe, comme l'avaient étonnée nos foudroyants revers. L'honneur national a été satisfait; et la capitale, qui devait être plus tard si mal récompensée de son héroïsme, qu'avait réveillé l'entrevue de Ferrières, ne se rendit que quand elle mourut de faim.

Sans doute, il eût été beaucoup plus sage de s'arrêter après la perte de Metz, qui nous enlevait notre dernière chance, et d'accepter l'armistice qu'apportait M. Thiers, pour prix de son patriotique voyage en Europe. Trois mois d'une résistance aussi impuissante que coûteuse nous eussent été épargnés; bien du sang inutile n'eût pas coulé; et comme Paris, qui retenait les Prussiens depuis plus de six semaines, ne pouvait se défendre que quelque temps encore, traiter n'était qu'un acte de prudence. puisque déjà il était démontré qu'on ne pou-

vait pas vaincre. Ce qui empêcha l'armistice, ce fut l'insurrection du 31 octobre, chacun le sait; et cette fatale journée eut pour double résultat, de retarder la paix, et de jeter sur les bas-fonds de la démocratie une lumière sinistre, qui révéla les éléments d'un effroyable conflit, toujours menaçant et que rien ne pouvait conjurer.

Les adversaires de la République la confondent trop souvent avec le désordre. Si cette accusation était vraie, ce serait une condamnation absolue. Pour y répondre une fois de plus, arrêtons-nous un instant à cet épisode hideux de notre histoire auquel la Commune donnera son nom. Il serait inutile, après tant d'autres, de dépeindre des atrocités dont le seul souvenir nous glace encore aujourd'hui d'une inexprimable horreur. Je me borne à dire que les forfaits de la Commune ont été en leur genre au moins égaux à nos malheurs. Notre infortune devait paraître avoir comblé toute mesure après a reddition de Paris; cependant à un mois de là

à peine, le crime d'une guerre civile, en présence même de l'étranger, prit des proportions incommensurables, que la mémoire des siècles n'oubliera plus, parce-que les siècles n'ont peut-être rien vu de plus exécrable, et que cette monstruosité restera unique, du moins il faut l'espérer, dans les fastes de la civilisation.

La République est si peu responsable de la Commune que c'est elle qui l'a terrassée, et qui, par la vigueur de la répression, nous a assuré le calme dont le pays jouit depuis cette époque. Il est vrai que la Commune a coïncidé avec la République. Il est vrai également que quelque chose de pareil s'était déjà vu aux Journées de 1848. Cette recrudescence, après vingt-cinq ans, a ranimé toutes les accusations auxquelles la République avait été alors en butte, et qui facilitèrent sa ruine. Ces accusations ne sont pas plus justes pour 1871 qu'elles ne l'étaient sous la Constituante. Qui ne voit qu'à la suite d'une révolution, quelle qu'elle soit, même la

plus douce et la plus rapide, comme celle du 4 Septembre, les ferments de désordre, que toute grande société recèle dans son sein, jaillissent à la surface? La transmission du pouvoir affaiblit toujours le pouvoir au moment où elle s'accomplit; le nouveau gouvernement n'a pas en un jour l'autorité indispensable. Cet interrègne du pouvoir social, où tout flotte incertain, profite aux séditieux; et leurs complots éclatent dans ces heures d'hésitation, qui les favorisent. Sous un gouvernement mieux assis, ces complots sont découragés, et ils se dissimulent, sans cesser d'exister. Imputer à la République l'insurrection de Juin et la Commune, qu'elle a vaincues, serait tout aussi faux que d'imputer à la monarchie de Juillet le pillage de l'archevêché, les deux insurrections de Lyon et les deux insurrections de Paris en 1831, en 1832, en 1834. Le moyen d'éviter ces collisions, c'est d'éviter, s'il se peut, des changements de gouvernements. Je redoute les révolutions au-

tant que personne; mais je dois avouer que, dans toutes celles que j'ai déjà vues et auxquelles je puis avoir participé, je donne bien plus tort aux gouvernements qui les provoquent qu'aux citoyens qui les accomplissent, toujours au péril de leur vie et trop souvent pour la défense des lois.

Des circonstances tout à fait extraordinaires et qui, selon toute apparence, ne se reproduiront jamais, ont secondé la Commune. Les travaux insensés de Paris, qui avaient accumulé dès longtemps dans la capitale deux ou trois cent mille ouvriers en surnombre et contre le cours naturel des choses; un siége de quatre ou cinq mois, qui avait armé à peu près tout le monde dans une ville de deux millions d'âmes; les perturbations inséparables d'une défense incohérente et mal conduite; la suspension de toute industrie régulière; l'interruption obligée du travail; les oisivetés corruptrices d'un service militaire général et par cela même très-désor-

donné ; puis, après l'armistice, l'éloignement nécessaire de l'Assemblée nationale et du gouvernement, relégués par la défaite à cent cinquante lieues du centre, où s'organisait la révolte ; deux mille canons aux mains des insurgés ; des remparts si formidables que l'étranger n'avait pu les prendre ; des approvisionnements immenses de munitions de guerre ; enfin, pour mettre en mouvement et diriger ce chaos de toutes les ignorances, de tous les vices, de toutes les scélératesses, des chefs de toutes nationalités, accourus de toutes les parties de l'Europe, n'ayant jamais désiré de leur vie qu'un bouleversement universel, et trouvant dans la situation de Paris et de la France des facilités de forfaits qui ne s'étaient pas encore présentées ; telles furent les causes principales qui ont rendu la Commune possible, et qui, pendant deux grands mois, lui permirent de braver une armée de plus de cent mille hommes, réorganisée et conduite par M. Thiers.

Répétons-le, pour que la France, l'Europe et la postérité ne s'y trompent pas : Non ; il n'y avait absolument rien de politique dans la Commune. Ses partisans ont souvent dit qu'elle défendait la République et les franchises municipales de Paris. C'est une erreur, qui, dans la bouche de quelques-uns, peut bien être qualifiée de mensonge. Rien à ce moment ne menaçait la République ; et la preuve, c'est qu'elle vit toujours. Personne ne songeait à ravir à Paris le bénéfice de la loi ; depuis deux ans, la capitale jouit d'un conseil municipal aussi bien que toutes les grandes villes ; elle aussi nomme ses magistrats élus ; tout ce qu'on lui a refusé, avec son assentiment, au nom de son repos et de ses plus chers intérêts, c'est un nouveau Pétion, un nouveau Pache, même un nouveau Bailly, instruments ou victimes des minorités les plus turbulentes. La revendication des droits de Paris, le salut de la République sont des prétextes, à l'aide desquels on a pu égarer des es-

prits ardents et enflammer les passions mobiles de la foule. Ce ne sont pas là les vrais motifs qui ont suscité la Commune. Au fond, elle n'en a eu qu'un seul : l'ameutement de toutes les convoitises de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent. C'est l'Internationale qui a conçu ce plan infernal ; c'est elle qui a saisi l'occasion à Paris, et qui saisira, dans toutes les principales cités de l'Europe, des occasions semblables, chaque fois que le hasard des événements pourra les lui fournir. Le second siége de Paris est une leçon qui doit instruire tous les gouvernements ; il n'en est pas un seul qui ne soit exposé aux périls que nous avons courus ; il n'est pas une nation où les mêmes passions ne se rencontrent, et où l'Internationale ne trouve de l'écho pour ses suggestions homicides. Dans nos sociétés, qui commencent à beaucoup vieillir, c'est là en quelque sorte une gangrène sénile ; et le spectacle de la Chine, trois ou quatre fois plus vieille que nous et dix fois plus

grande et plus peuplée, nous montre, de nos jours, l'insurrection de plusieurs millions d'hommes à l'état chronique et incurable.

Passons; et ne mettons pas plus la Commune à la charge de la République qu'on ne doit mettre la Ligue à la charge de la Royauté. La Commune a failli renverser la République et la société, comme au seizième siècle la Ligue, dont la révolte a été bien plus longue, a failli renverser la monarchie et transférer la couronne à la maison des Guise. Henri IV a dû aussi assiéger et reprendre sa capitale, qu'il n'a plus quittée.

Après tant de souffrances et tant d'abaissements, si quelque chose a pu nous consoler et honorer la démocratie, c'est le gouvernement de M. Thiers. En deux ans, il a réparé presque tous nos malheurs, du 21 mai 1871, où il faisait rentrer dans Paris l'armée victorieuse, jusqu'au 24 mai 1873, où il était renversé par une coalition parlementaire. Alexandre, à son lit de mort,

n'avait pu désigner son successeur ; dans une situation bien autrement critique, la France n'eut pas de peine à trouver le plus digne. Une intelligence supérieure, un demi-siècle de travaux illustres, de patriotisme constant, d'activité infatigable, et la preuve encore toute récente d'un dévouement sans bornes, que l'âge n'avait pas refroidi, le signalaient à la nation, qui n'hésita pas un instant. Vingt-six départements appelèrent M. Thiers à l'Assemblée nationale et au pouvoir. Publiciste, historien et orateur sans rival, homme d'État versé dans toutes les matières de l'administration et de la diplomatie, représentant de l'esprit national dans ce qu'il a de plus particulier et de plus vif, aussi connu des étrangers que de ses compatriotes, qui pouvait, si ce n'est lui, occuper la première place ? On la lui décerna, et il l'accepta au grand avantage de la patrie, dont naguère il s'était efforcé de détourner les maux qu'elle lui demandait actuellement de guérir. Notre his-

toire nationale ne renferme rien qu'on puisse égaler à ce qu'a fait M. Thiers. Peut-être même, dans le cours entier de l'histoire des hommes, ne rencontre-t-on pas un autre exemple de si prodigieux services, dus par un grand peuple à un simple citoyen.

Je n'ai point à insister sur les détails d'un principat si dignement acquis, et si habilement exercé. M. Thiers est sorti des rangs de la démocratie; et la démocratie a raison de se montrer fière du plus glorieux de ses enfants. Comme c'est elle qui est désormais chargée des destins de la France, il est bon qu'elle ait, une fois de plus, prouvé à la France et au monde qu'elle mérite cet héritage et cet honneur. La lutte commencée en 1789 entre les deux principes contraires de l'absolutisme royal et de la liberté démocratique, n'est pas finie; et dans les phases qu'elle doit parcourir, chaque parti n'a-t-il pas le droit de se parer des titres qu'il peut revendiquer à la reconnaissance commune ? Après

la chute de Napoléon III, c'est la liberté qui a cicatrisé les blessures que nous avait faites le despotisme impérial. M. Thiers et la démocratie sont solidaires l'un de l'autre dans cette œuvre de salut. Sans la République, M. Thiers n'aurait point eu la faculté d'agir ; et sans M. Thiers, la République eût été impuissante à accomplir tout ce qu'on lui doit.

Nos adversaires ne s'y sont pas trompés. Dans le combat qu'ils ont engagé contre la démocratie, c'est à M. Thiers que leurs coups se sont adressés. Ils ont réussi après deux ans d'efforts ; et un vote hostile ayant nécessité sa démission, le maréchal de Mac-Mahon a été appelé à lui succéder. De quelque façon que l'on considère cet événement, il est très-grave, si ce n'est en lui-même, au moins par les conséquences inévitables qu'il contient et qu'il a portées presque sur-le-champ. Tous les partis monarchiques, qui s'étaient coalisés pour écarter M. Thiers, ont poursuivi leur œuvre de destruction ; et leur

activité contre la République s'est mesurée aux chances de succès plus ou moins prochaines que croyait avoir chacun d'eux.

Pour comprendre ce qui s'est passé le 24 mai, il est besoin de jeter un regard en arrière et de remonter aux origines de l'Assemblée nationale et à ses premières séances à Bordeaux.

Ainsi qu'on l'a dit, jamais élections ne furent plus libres; mais jamais non plus élections ne furent aussi précipitées. L'armistice avec l'ennemi était conclu le 28 janvier 1871; les colléges furent convoqués pour le 8 février; et les représentants, pour le 12 du même mois. Ainsi qu'il arrive dans les grandes perturbations, on ne se rendit pas bien compte de ce qu'on faisait; et si la liberté des choix fut entière, la réflexion politique n'y eut presque aucune part. Le plus pressé, c'était de sauver le pays. Les périls mortels dont il était menacé, c'était d'abord la victoire de l'étranger, avec qui il fallait traiter sans retard, et en second lieu, le désordre inté-

rieur, qui se développait d'autant plus vite qu'il n'avait devant lui qu'un pouvoir de fait, décrété sous la pression des événements.

L'Assemblée souveraine, élue sans qu'aucune limite eût été posée à son mandat, ni pour les attributions ni pour la durée, devait donc avoir pour premier soin de former un gouvernement, qui stipulât de la paix au nom de la France. A l'unanimité, l'Assemblée proclama M. Thiers Chef du pouvoir exécutif de la République française. C'est la première sanction qu'ait reçue la République, toujours considérée comme la seule condition du salut suprême. Mais quoique la République fût adoptée par un vote explicite, chacun comprit que l'organisation d'un gouvernement définitif était une question qui ne pouvait être résolue à la hâte et indirectement. Cette question essentielle fut ajournée à des temps plus calmes; et si, dans les deux années qui suivirent, on a été amené plusieurs fois à agiter ce problème, c'est qu'un provisoire si long est

intolérable, et que l'incertitude est, pour les nations ainsi que pour les individus, le plus gênant des fardeaux.

Le Chef du pouvoir exécutif, en recevant l'investiture de ses hautes fonctions, déclarait spontanément qu'il n'y aurait de surprise pour personne, et qu'on délibérerait plus tard avec toute la maturité nécessaire; mais en même temps, il déclarait aussi que, recevant des mains mêmes de l'Assemblée nationale le dépôt de la République, il le rendrait intact; et il ajoutait, avec une loyauté pleine de prévoyance, que, la réorganisation du pays devant s'accomplir sous la forme républicaine, le principe républicain profiterait de tous les services que l'Assemblée nationale et le cabinet, soutenu par elle, allaient tâcher de rendre à la patrie.

C'est là ce qu'on a nommé le Pacte de Bordeaux.

Qui s'opposa à ces déclarations, qu'inspirait la sagesse encore plus que la nécessité? Quelle voix convaincue ou courageuse s'éleva pour la

monarchie? Pas une, dont l'Assemblée nationale dût écouter ou satisfaire les réclamations. Plus tard, on a parlé; mais alors, chacun se tut. Ce silence avait plusieurs motifs, dont un seul aurait suffi. D'abord, M. Thiers, dont l'acceptation était indispensable, aurait refusé le pouvoir si l'on y eût mis pour condition une restauration monarchique, qu'il jugeait impraticable. En second lieu, la monarchie était triple; et si, pour le moment, les audaces du Bonapartisme n'allaient pas jusqu'à rêver un retour de l'île d'Elbe, ou si elles ne provoquaient qu'un vote presque unanime de déchéance, il restait toujours deux dynasties entre lesquelles la monarchie se partageait. Qui préférer? Cette division du principe monarchique excluait même toute possibilité de discussion publique. Les légitimistes le sentirent si bien qu'ils se résignèrent à servir la République, en entrant dans le cabinet. C'était une collaboration très-patriotique et très-honorable.

Mais cette prétérition de la monarchie ne signifiait pas du tout qu'on y renonçât. En attendant des circonstances plus propices, et afin de les hâter, les partis commencèrent un travail secret qui, longtemps dissimulé dans l'ombre, s'est enfin révélé par des actes patents, quand les soutiens divers de la monarchie eurent pu s'entendre et faire taire un instant leurs dissensions implacables pour se réunir contre la République, le commun obstacle à tous leurs projets particuliers.

Comment les élections générales de 1871 avaient-elles envoyé dans le conseil de la nation tant de monarchistes? C'est là un problème obscur, sur lequel on pourra disserter longtemps sans le résoudre. La réponse la plus probable, c'est que, tout bien pesé, on ne peut voir là qu'un pur effet du hasard. Si en réalité la France était aussi monarchique qu'on veut bien le dire, qu'y avait-il de plus simple que de relever un trône, soit à Bordeaux, soit à Versailles? Mais

au milieu des angoisses où la France était encore plongée en février 1871, elle s'est ignorée elle-même ; et les diverses régions qui la composent ne purent se concerter pour donner aux élections un caractère général et décidé. Peut-être voudrait-on tirer de là même une conclusion favorable à la monarchie. Mais la preuve que la France ne voulait pas la monarchie, même de la façon la plus inconsciente, c'est que, depuis cette époque, interrogée dans plus de cent cinquante élections parlementaires, sur toutes les parties du territoire, elle a toujours répondu en donnant un avantage incontestable aux opinions qui sont opposées à une restauration monarchique.

Le pays et l'Assemblée ont donc suivi des routes absolument contraires. A mesure que la France se rassurait sur la République, devenue la véritable garantie de l'ordre, la droite de l'Assemblée se rejetait avec d'autant plus d'ardeur vers la monarchie, sans pouvoir se dire

tout d'abord à laquelle des trois on remettrait le salut de la société.

Qu'on le sache bien, ce sont ces progrès irrésistibles et incessants de la République qui sont le vrai et l'unique motif de la coalition. Le triomphe prochain de la forme républicaine, ce triomphe légal, pacifique et inévitable, si le pays continuait à goûter de plus en plus le gouvernement réparateur de M. Thiers, apparut à la droite de l'Assemblée comme un danger qu'il fallait conjurer à tout prix. Le mauvais vouloir s'était déjà montré, mais timidement, à l'occasion de la proposition Rivet (31 août 1871). Au 19 janvier 1872, il s'était assez clairement manifesté pour que M. Thiers dût une première fois donner sa démission, bientôt reprise sur les pressantes instances de ceux-là même qui l'avaient provoquée trop tôt. Le 20 juin 1872, une visite menaçante des principaux chefs de la droite avait apporté comme une dernière sommation au pouvoir exécutif. De part et

d'autre, l'orage s'amoncelait: le message du 14 novembre le fit éclater; dès ce moment, la perte de M. Thiers, depuis longtemps résolue, parut possible, et l'on s'occupa de la réaliser dans le plus bref délai, en profitant des colères soulevées dans tout le parti monarchique. Ce message, dont la France entière et l'Europe admirèrent la sagesse consommée et l'irréprochable modération, n'avait qu'un seul tort : il annonçait hautement que le moment prévu à Bordeaux était enfin arrivé, où il fallait s'occuper des questions constitutionnelles. M. Thiers conseillait à tous les partis, comme il le leur conseille encore, de continuer à s'en tenir à la forme de gouvernement existante; la force des choses l'avait établie, et cette forme ne serait changée qu'au prix d'une révolution, qui pourrait être la plus redoutable de toutes celles qu'avait subies notre infortuné pays.

Quelque mécontent et quelque résolu qu'on fût dès lors, renverser M. Thiers était une entre-

prise difficile, et les bienfaits de son administration présente, sans compter ceux qu'on en attendait, étaient trop universellement reconnus pour qu'on pût les effacer en un seul jour. Il fallut encore six mois entiers pour atteindre ce double résultat, d'ôter d'abord la parole à M. Thiers, et ensuite de lui ôter le pouvoir. La commission des Trente, qui fera beaucoup moins de bruit dans l'histoire qu'elle n'en a fait parmi nous, s'acquitta du premier soin ; et le 24 mai acheva l'œuvre.

Heureusement nous n'avons point à nous occuper ici des secrets ressorts qu'on a fait mouvoir ; bien des fautes individuelles ont été commises ; des consciences ont capitulé ; des ambitieux ont satisfait leurs convoitises. C'est le côté misérable de toutes les choses humaines ; et les bassesses n'ont été dans cette circonstance ni plus nombreuses ni plus éhontées qu'elles ne le sont d'ordinaire. Il est toujours des gens pour qui la politique n'est qu'une carrière plus brillante et

plus lucrative qu'une autre. Ces âmes vaines et cupides ne peuvent pas se contenter de l'honneur de servir la patrie; et dans leurs calculs mesquins, elles substituent sans scrupule l'intérêt personnel à l'intérêt général. Ce n'est certainement pas là ce qui, dans le 24 mai, a étonné la France et l'Europe.

Ce qui les a surprises à bon droit, c'est qu'en présence de services incomparables, l'Assemblée nationale ait pu en priver la nation avant même que l'étranger n'eût définitivement quitté notre territoire. Il ne s'agit point ici d'ingratitude, comme l'a dit celui-là même qui semble en être l'objet; les peuples ne sont pas tenus de se sacrifier au sentiment de la reconnaissance. S'il est juste de récompenser par l'estime et par les honneurs les grands citoyens, il est plus juste encore, quand le moment de leur retraite est venu, de leur reprendre le pouvoir pour le transférer à de plus dignes et à de plus capables, si l'on en trouve. Mais on le

demande aux partis eux-mêmes, à la France, à l'Europe attentive : la comparaison de ce qui était n'est-elle pas écrasante pour ce qui est? Il serait trop délicat de descendre jusqu'aux personnes ; mais ce n'est pas leur faire injure de supposer qu'elles se sentent, tout amour-propre à part, un peu embarrassées d'une fortune si soudaine, qui leur impose des devoirs accablants.

Pourtant les partis, non plus que les individus, ne sont pas toujours aussi déloyaux qu'on le suppose, et ils se donnent assez volontiers à eux-mêmes les explications qu'ils essayent de faire accepter à autrui. Il n'est pas impossible qu'en renversant M. Thiers la majorité de l'Assemblée ait un instant cru de bonne foi combattre le radicalisme. Mais supposer le vainqueur de la Commune complice du désordre, arguer contre lui de l'élection du 27 avril, où il avait été personnellement vaincu par les radicaux, pour le confondre avec eux; oublier à la fois tous les

services que, dans sa longue carrière, M. Thiers avait rendus au parti conservateur et tous ceux qu'il pouvait encore lui rendre, c'était une aberration par trop forte. Les accusations extrêmes ne sont jamais assez vraies pour rester vraisemblables durant quelque temps. Celle-ci tomba presque aussitôt qu'elle fut portée ; et le bon sens public reconnut bien vite que le cabinet du 24 mai, loin de ralentir les progrès du radicalisme, pourrait au contraire les précipiter, en étant aussi excessif que lui. La prétendue ligue des gens de bien, le gouvernement de combat, n'étaient que des prétextes, et les passions réelles qu'ils couvraient se chargèrent de déchirer le voile. Entre autres mérites, la passion a le mérite de la franchise, précisément parce que l'ardeur qui l'emporte est de la force, et que la force, à quelque degré qu'elle se produise, ne sait jamais dissimuler. Le mensonge est un signe et une cause de faiblesse. Le rôle de M. le maréchal de Mac-Mahon et de ses

ministres est bien difficile à comprendre. Si l'on ne peut pas dire qu'ils abandonnent la République, dont ils sont les chefs, au moins nominalement, il est certain qu'ils ne la défendent pas, comme ses chefs devraient le faire, et qu'ils ont contre elle des répugnances avouées. La Droite a été plus franche ; elle a marché, visage découvert, à la restauration de la monarchie.

Chacun sait ce qui vient de se passer (Lettre de Salzbourg, 27 octobre 1873 ; Messages du 5 et du 17 novembre). Ce n'est pas ici le lieu de raconter ce qui a préparé l'immense mécompte auquel ont abouti six mois d'intrigues, mêlant les convictions les plus aveugles à des calculs qui seraient bien mesquins, s'ils n'étaient encore plus coupables dans la situation présente. Après quelques hésitations, qui auraient pu cesser plus vite, M. le comte de Chambord s'est dégagé de la situation compromettante que lui avaient faite

d'imprudents amis. Il est resté fidèle à son principe et conséquent à lui-même. Tout en se plaisant à citer son aïeul Henri IV, il ne s'est pas dit comme lui que Paris valait bien une messe; et il a préféré s'effacer, du moins momentanément, plutôt que de se contredire et de violer sa conscience.

De quelque façon qu'on veuille interpréter ce grand acte, il en ressort plusieurs résultats de la plus haute importance. D'abord, la Monarchie légitime peut être aujourd'hui considérée comme morte en France; elle vient, dans une occasion solennelle, de le déclarer à la face du monde. En second lieu, la Monarchie du droit divin entraîne dans sa chute à peu près irrémédiable, sauf l'imprévu, auquel il faut toujours réserver une assez large place, la Monarchie constitutionnelle, qui s'est reniée elle-même, et qui a voulu rattacher son sort à l'agonie d'un passé qui achève de mourir. La royauté révolutionnaire s'est repentie de ce qu'avaient

fait ses ancêtres, détachés par des crimes du tronc commun de la famille ; elle a renoncé à une couronne qu'elle jugeait mal acquise, confessant qu'elle ne reconnaissait plus qu'un roi, qui ne veut être à aucun prix le roi de la Révolution.

Ainsi, les deux monarchies abdiquent et se retirent de la scène. Après elles, c'est-à-dire sans elles, des acteurs plus téméraires que clairvoyants vont essayer encore de faire, s'il se peut, une royauté sans roi, et de prolonger, sous la forme de la dictature, une situation grosse des plus menaçants périls. Mais en attendant quelque entreprise nouvelle, qui ne peut pas être beaucoup plus heureuse que celle qui vient d'avorter, la République est maîtresse du terrain. Notre patrie n'est pas encore assez heureuse pour se dire que la lutte est dès à présent terminée, et que tous ses enfants ne pensent désormais qu'à la servir. Mais, sans se laisser aller à des illusions trop flatteuses, on peut croire que

le terme approche. Le bon sens public l'emportera sur des agitations factieuses. La France maintiendra les institutions existantes, plus fermement que ceux à qui elles sont confiées, et elle finira par organiser la République conservatrice, ne serait-ce que pour s'épargner une révolution de plus. C'est assez de dix ou douze en moins de cent ans.

J'avoue que, si la République n'avait pour la recommander à notre choix que le fait seul de son existence actuelle, je ne croirais pas à sa victoire aussi sûrement que je le fais, et je pourrais douter de son triomphe, tout en restant inviolablement attaché à son principe. Mais après avoir touché à tant de misères contemporaines, qui elles aussi sont de l'histoire, donnons-nous le grave plaisir de considérer les choses d'un peu plus haut, et de remonter aux causes toutes-puissantes qui imposent à la France le gouvernement républicain, comme conséquence nécessaire de son passé et comme

garantie définitive de son avenir. Le sujet est bien vaste; mais on peut au moins en tracer quelques linéaments.

S'il est un fait avéré, c'est qu'en 1789, la nation française, après avoir vécu douze ou treize siècles sous le principe de la monarchie absolue, a répudié ce principe, pour proclamer le dogme de la souveraineté nationale. La France a consommé ce radical changement de propos délibéré, dans une constitution discutée publiquement pendant deux années de suite, et précédée, pour que nul ne s'y trompât, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'était là un fait inouï dans les annales des peuples; et sans contredit, c'est une des résolutions les plus extraordinaires et les plus héroïques qu'une nation, déjà vieille et très-civilisée, ait prises sur elle-même. On peut rappeler, il est vrai, que le peuple romain, à ses débuts, avait fait quelque chose d'analogue et qu'après avoir vécu deux siècles et demi sous des rois, il

s'était donné tout à coup, et avec moins d'alternatives que nous, un gouvernement républicain, origine et cause de sa grandeur, qui lui a valu la domination du monde. Mais quand Rome chassa les Tarquins, elle était bien faible; elle ne tenait pas, sur le théâtre étroit des Sept-Collines, la place qu'occupait en Europe la monarchie de Henri IV et de Louis XIV. Chez les petits peuples, ces changements, tout essentiels qu'ils peuvent être, sont relativement faciles et passent inaperçus. Mais la Révolution française a produit chez toutes les nations de la terre une agitation qui n'est point encore calmée, et qui les a remuées dans leurs plus intimes profondeurs, sans parler de toutes les commotions que la France elle-même a éprouvées et dont elle cherche ardemment la fin.

Ce serait faire une sorte d'injure à la sainte cause de la vérité que de penser à justifier le principe de la souveraineté nationale. On ne discute pas l'évidence ; on l'accepte, ou on la

subit; mais on ne peut la nier. En fait, les nations ont toujours disposé d'elles-mêmes; et leur droit de décider librement de leur sort n'est pas moins éclatant que le fait même par lequel elles en décident, à certains moments de leur existence. Dans l'origine, ce droit supérieur et indéfectible se pratique sans que personne songe à le contester. Les Capétiens eux-mêmes ont reçu leur couronne de la main des Barons, qui seuls alors représentaient, bien que très-imparfaitement, la souveraineté populaire. Si dans la durée des temps qui s'écoulent, ces souvenirs s'effacent, et si la vraie lumière s'éclipse, on la retrouve néanmoins chaque fois qu'on le veut, toujours aussi brillante et aussi pure. Les siècles ont beau s'amasser; ils l'obscurcissent sans l'éteindre. Tout ce qu'ils font, c'est de substituer un principe factice à un principe vrai; et ils constituent peu à peu ce qu'on appelle la légitimité, expédient fort respectable certainement, et même fort utile, comme tout ce que

forme le temps dans son cours incessant et régulier, mais d'une utilité passagère, qui peut disparaître à un jour donné et en présence de nécessités nouvelles. Il n'y a que la vérité qui soit éternelle et immuable.

Entre des principes aussi féconds et aussi opposés, il faut toujours, dans la réalité, que l'un des deux l'emporte; ils ne peuvent coexister qu'autant que l'un est subordonné à l'autre. A cette condition, l'accord est possible. C'est ainsi que, après bien des luttes, cet accord désirable s'est réalisé en Angleterre, où la souveraineté nationale s'exerce modestement sous le couvert de la monarchie, avec une force qui est devenue tout à fait irrésistible depuis près de deux siècles, quoique cette force soit restée toujours anonyme. On parle bien rarement en Angleterre de la souveraineté du peuple; mais elle est perpétuellement en action; et c'est l'opinion publique seule qui gouverne, de l'aveu tacite de la couronne. Chez nous,

l'entente n'a pas pu se faire ; et par suite d'une foule de causes, une rupture indispensable éclata vers la fin du siècle dernier. Cette rupture a été d'une violence sans bornes, proportionnée aux abus monstrueux de l'ancien régime, à la résistance aveugle des privilégiés, au long oubli que la nation avait fait d'elle-même, et peut-être aussi au caractère très-spécial de cette nation.

Certainement, tout ami sincère de l'humanité a regretté plus d'une fois que la Révolution n'ait pas pu être évitée ; mais il n'est pas non plus un ami de la justice et de la liberté qui ne doive reconnaître que cette révolution était devenue nécessaire et absolument inévitable. La Monarchie, montée presque à l'apothéose sous Louis XIV, avait poussé son propre principe à bout ; elle l'avait épuisé jusqu'à la lie sous la Régence et sous Louis XV. Quand l'infortuné Louis XVI convoqua les États-généraux, il y avait près de deux cents ans que la nation

n'avait pas fait entendre sa voix, et qu'elle étouffait ses trop justes plaintes. Que de griefs s'étaient amoncelés durant ce silence ! Que de vices avaient empoisonné toutes les parties du corps social et de l'administration publique! La nation ne pouvait plus vivre sous ces conditions devenues insupportables; il lui fallait chercher dans une autre atmosphère un air plus pur, qui lui permît de respirer.

Je sais, aussi bien que personne, toutes les accusations qu'on peut porter contre la Révolution ; et je me garderais bien, dans un intérêt de parti mal entendu, de les atténuer en quoi que ce soit. Mais je connais non moins clairement toutes les accusations encore plus vraies qui s'élèvent contre cette monarchie, que la nation dut renverser sous peine de périr avec elle. Les gouvernements sont toujours plus coupables que les peuples ; c'est la nature même des choses qui le veut ainsi, parce que ceux qui gouvernent sont tenus d'avoir plus de

sagesse que les sujets, et que la responsabilité s'accroît avec le pouvoir et les lumières. C'était à la Monarchie, d'abord de savoir être plus modérée qu'elle ne l'a jamais été dans tout le cours de sa puissance; et en second lieu, de se réformer elle-même, quand évidemment le moment de la réforme était arrivé. Richelieu et Mazarin, en préparant l'omnipotence de Louis-le-Grand, ont préparé l'effroyable catastrophe. Cependant le génie qu'on leur prête pouvait assez aisément la prévoir et la conjurer. C'est une loi sans cesse vérifiée des choses de ce monde qu'un excès amène fatalement un excès contraire, et que le châtiment est toujours au niveau des fautes commises. Les exemples de l'histoire devaient instruire ces grands politiques, s'ils eussent été aussi habiles qu'on l'a cru. Mais l'histoire, quelque visibles que soient ses leçons, n'instruit personne, du moins chez nous. De nos jours, les malheurs trop mérités du premier Empire n'ont pas prévenu la résur-

rection du second; l'écroulement de 1815 n'a pas empêché celui de 1870, à un demi-siècle d'intervalle.

Si la nation a été criminelle dans les fureurs de la Révolution, et si elle en a été justement châtiée par ces fureurs mêmes, on ne peut nier que la victoire du principe nouveau, qui avait pour lui la vérité, n'ait été immensément bienfaisante. On pourrait le demander aux partisans les plus sincères de la Monarchie : « Avec l'ancien « régime, la France eût-elle pu devenir jamais ce « qu'elle est devenue depuis quatre-vingts ans ? » Toutes ses ressources se sont décuplées sous le souffle vivifiant de la liberté ; et quand on voit les désastres les plus affreux ne ralentir que quelques instants à peine ces merveilleux progrès, on rend grâce à ce principe de rénovation qui a tout ranimé. La France se mourait sous ses derniers rois. Un siècle de plus de cet allanguissement et de ce désordre nous faisait descendre au rang de l'Espagne, inaugurant, elle

aussi, une décadence continue sous le sceptre des Bourbons. La nation française n'a donc pas été seulement dans son droit en se rendant libre et en secouant le joug monarchique; elle a été, en outre, très-prudente. Si elle ne s'était pas arrêtée quand la guérison était possible encore, c'en était fait d'elle; la lente et infaillible agonie commençait.

Je ne voudrais pas abuser, comme on l'a fait si souvent, de l'intervention de la Providence dans les affaires de l'humanité. Les desseins de Dieu sont si démesurés à notre infirmité qu'il est à peu près interdit à notre raison de les entrevoir, et bien plus hasardeux encore de les interpréter. Mais, pour ma part, je m'assure que, si jamais un fait a dû sembler providentiel par sa grandeur et son opportunité, c'est celui de la Révolution; elle a, je ne crains pas de le dire, arraché la France au tombeau. En sondant les plaies morales que nous a faites le passé, on n'oserait pas affirmer dès à pré-

sent que la France soit définitivement sauvée; mais, si pour elle il est encore, comme j'en ai le ferme espoir, un moyen de salut, il ne se trouve que dans la voie où elle est entrée depuis 1789, et où elle doit s'avancer avec une mâle résolution. Si elle rebroussait chemin, et si par impossible elle tentait, comme on l'y pousse, de remonter le cours des âges, c'est à la mort qu'elle aboutirait.

Mais ces grandes scissions ne s'accomplissent jamais en une fois. Des mœurs séculaires laissent des traces ineffaçables. Quelque décidée que fût la France à rompre avec la monarchie, elle y est revenue à quatre reprises différentes depuis la Révolution, qui a creusé l'infranchissable hiatus : deux fois sous forme de dictature, une fois sous la forme de la légitimité, et une autre fois sous la forme de la royauté révolutionnaire. Ces oscillations, dont l'histoire retracera toutes les péripéties plus ou moins intéressantes, n'ont pas été heureuses; aucune de ces

tentatives de conciliation n'a réussi. Les deux dictatures inaugurées par des coups d'État et des crimes ont causé au pays des souffrances qui, venues du dehors, ont dépassé en intensité, si ce n'est en durée, les souffrances que nous avaient infligées nos discordes civiles. La monarchie légitime, après quinze ans de règne, s'est suicidée par les Ordonnances de Juillet, faisant manquer à la France la seule occasion qu'elle pût avoir de rattacher le présent au passé. Enfin, la royauté révolutionnaire a succombé à un suicide d'un autre genre, s'appliquant, pendant dix-huit ans de suite, avec la persévérance la moins loyale, à fausser, par un système de politique personnelle, l'esprit d'institutions qui exigent avant tout la plus complète honnêteté, si l'on veut qu'elles n'échouent pas misérablement.

Après ces vains essais, que peut donc faire le pays, si ce n'est se diriger lui-même? Déçu, trompé, trahi, par ceux à qui il s'était

confié, il lui reste à montrer plus de sagesse que n'en eurent les monarques et les partis qui l'ont conduit aux abîmes. Le spectacle que nous avons aujourd'hui sous les yeux, quelque confus qu'il soit, n'est pas fait pour nous décourager. Pour peu qu'on ait de sagacité et de patience, ce spectacle a quelque chose qui rassure et qui console. L'agitation, qui pourrait à la longue menacer la paix publique, n'existe qu'au sein du parlement; jusqu'à présent, elle ne gagne pas le pays, qui sait rester calme et maître de soi en face des provocations les plus outrageantes. On doit le louer hautement d'une longanimité à laquelle il n'avait point habitué le monde ni ses adversaires. Elle est de bon augure. Il faut qu'il contraigne les agitateurs à se lasser plus tôt que lui. *Patiens quia æternus* peut être aussi, dans certains cas, la devise des nations. La Monarchie est déjà vaincue; la République n'a pas encore ouvertement triomphé; mais elle

existe en fait depuis trois ans; et la nation, forte de sa souveraineté, n'a pas à s'émouvoir beaucoup de manœuvres encore plus impuissantes peut-être que dangereuses.

Un des traits spéciaux et les plus bizarres de notre situation, c'est qu'à cette heure, par une complète subversion de rôles, c'est le parti conservateur, ou prétendu tel, qui cause le désordre dans le pays. La République maintient depuis longtemps la plus parfaite tranquillité; et après les épreuves qu'elle a surmontées si victorieusement, elle a droit de se flatter que toutes celles qu'elle rencontrerait encore n'ont rien qui puisse sérieusement alarmer notre raison et notre patriotisme. Cependant voilà le moment que le parti conservateur choisit pour tenter la destruction de la République; et comme il est hors d'état de faire prévaloir la Monarchie, il a recours à une dictature sans motif, destinée probablement à réussir moins encore, dans les mains à qui on la remet, qu'elle n'a réussi dans

celles qui à deux reprises l'ont si malheureusement exercée. Le parti conservateur commet de nouveau la faute qui lui a été si ordinaire depuis la Révolution ; il s'aveugle de ses propres terreurs ; et il accroît les périls par la peur exagérée qu'il en conçoit. Au 18 Brumaire, il se jetait sans conditions dans les bras d'un homme de génie, qui devait tout perdre ; au 2 Décembre, dans ceux d'un conspirateur encore plus funeste, qui ne se recommandait que d'un grand souvenir ; sous la Restauration, le parti conservateur favorisait les intentions inconstitutionnelles de l'entourage royal ; sous la royauté de Juillet, il s'associait avec passion aux entêtements d'une résistance déraisonnable. A l'heure qu'il est, la voie qu'il suit n'est pas plus pratique ; et elle le conduira aux mêmes déceptions, si ce n'est à des déceptions encore plus poignantes.

Si le radicalisme est réellement aussi redoutable qu'on le suppose, si les progrès en sont

aussi rapides qu'on le craint, qu'y a-t-il à faire contre lui? Une seule chose, qui convienne à des hommes énergiques et prudents : c'est de le combattre. Par une circonstance favorable, le terrain de la lutte a changé désormais, et l'on ne songe plus à la violence. Le combat est simplement électoral; c'est à l'aide des bulletins de vote qu'il se livre. Sous cette forme du moins, les personnes ne sont pas en jeu; et ce n'est pas demander un acte de courage surhumain que de conseiller au parti conservateur de se servir du scrutin avec plus d'activité encore que ses adversaires. — « Mais nos adversaires font « appel aux plus mauvaises passions ! » — Raison de plus pour faire appel aux bonnes; car on se donne ainsi à soi-même le beau rôle, et même, peut-on ajouter, on s'assure la cause la meilleure. Il ne faut pas en effet s'y tromper : si, dans le conflit que la Révolution a engagé contre le passé, elle est toute-puissante, c'est que, malgré tant de fautes, la justice est de

son côté; et si le parti conservateur est persuadé, comme il doit l'être, qu'il a aussi la justice pour lui contre les radicaux, quelle pusillanimité n'est-ce pas que de compter si peu sur un appui qui, à la longue, est le seul invincible!

C'est ainsi que peut s'expliquer la situation singulière que le parti conservateur a prise dans notre pays, et qui ne l'a mené qu'à des échecs. Son tort essentiel, c'est de ne point s'occuper assez des affaires générales, et de laisser à d'autres cet avantage pratique d'y mettre à la fois plus de constance et beaucoup plus d'ardeur que lui. Cependant il a en sa faveur les lumières, la richesse, le crédit, la considération, toutes forces sociales qui doivent l'emporter certainement, si l'on sait en faire le moindre usage. Mais si l'on néglige de les employer, ou si on ne les emploie qu'à des intervalles trop rares, il n'y a pas lieu de s'étonner que la prédominance passe en des mains plus ac-

tives. Une observation bien vieille et familière déjà aux écrivains politiques de l'Antiquité, c'est que, dans les démocraties, il arrive souvent que les pauvres, bien qu'ayant à songer nécessairement à leurs besoins de chaque jour, ont cependant plus de temps que les riches pour les affaires publiques, parce qu'ils ont moins d'affaires particulières [1]. La remarque est profonde, et, dans une certaine mesure, nous la voyons se vérifier de nos jours avec une parfaite exactitude. Le parti conservateur, qui mérite à bien des titres d'être le guide et l'élite de notre société moderne, se conduit comme la noblesse d'autrefois : il ne se mêle que très-insuffisamment à la politique, qui devrait cependant le toucher plus que personne. Dans le calcul de ses intérêts, calcul d'ailleurs très-légitime, il ne sait pas faire une part suffisante à ce qui est général à côté de ce qui n'est que personnel ; puis, quand il s'aper-

[1] *Politique d'Aristote*, liv. VI, chap. III, § 15, et chap. V, §§ 3 et 5; liv. VII, chap. III, § 3, de ma traduction.

çoit que le péril longtemps amassé est enfin imminent, il semble que ce soit un coup de foudre qui le surprenne à l'improviste et qui l'affole. Le parti qui s'intitule spécialement la parti de l'ordre devrait voir pourtant, par des expériences répétées, que ce n'est pas assez pour lui que de s'en remettre à la vigilance du gouvernement, quel qu'il soit. Le gouvernement peut bien comprimer le trouble matériel quand il éclate; mais le point capital et le grand art, c'est de prévenir ce trouble. Or ce n'est pas là tout à fait la fonction du gouvernement, qui ne dispose pas de l'esprit public, puisqu'il en est lui-même l'organe et très-souvent la victime. Il n'y a que les partis qui puissent efficacement s'acquitter de ce soin délicat, parce que seuls ils peuvent descendre jusqu'aux individus, tandis que le gouvernement, quand il veut participer à ces détails, sort de sa voie, et ne peut que révolter les citoyens en intervenant là où l'administration n'a que faire. Il faut que le

parti conservateur apprenne à se créer des adhérents par ses efforts propres aussi bien que s'en créent ses adversaires. Comme il a vu la Monarchie légitime, la Monarchie libérale, l'Empire, lui faire défaut tour à tour, il n'a plus qu'à s'en fier à lui seul. Quand il le voudra, la tâche lui sera beaucoup moins ardue qu'il ne l'imagine ; il n'a précisément qu'à vouloir. Mais lorsque la volonté s'est déshabituée longtemps de son exercice naturel, il n'y a rien qui lui semble plus difficile qu'une décision un peu virile.

Ce conseil, qui est à l'usage du parti conservateur, s'adresse également à la noblesse, quelque mutilée qu'elle soit sous le régime nouveau, et au clergé, dont le rôle pourrait être si utile et si beau dans une société qui a tant besoin de réforme morale.

La noblesse, du moins ce qui en subsiste encore, pourrait contribuer puissamment au bien commun. et à son propre salut, en fondant une vé-

ritable aristocratie au sein d'une nation devenue essentiellement démocratique. Ce serait un très-heureux contre-poids, qui tempérerait bien des entraînements et des excès. Un des malheurs les plus grands de la France, c'est de n'avoir jamais eu à sa tête d'aristocratie réelle; elle n'a eu qu'un corps de nobles, qu'il faut bien se garder de confondre avec une aristocratie. Les exemples donnés par la noblesse française ont été à certains égards fort glorieux et fort brillants; mais ils n'étaient pas de ceux qu'une nation puisse imiter. Factieuse contre la monarchie avant de se soumettre sans retour à l'autorité royale, ne vivant guère que de priviléges et d'abus, parce qu'elle dédaignait toutes les professions autres que celle des armes, prodigue de son bien comme elle l'était de son sang, ruinée par ses désordres, trop peu bienveillante envers ses inférieurs, qui cependant étaient disposés à la respecter en l'aimant, négligente des droits du peuple autant que des siens, elle ne

put opposer qu'une barrière insuffisante aux assauts de la Révolution. Quand elle se sentit trop faible au dedans, elle n'hésita pas à combattre contre la France nouvelle, sous la bannière de ses princes, côte à côte avec l'étranger. La guerre civile avait son excuse ; mais l'émigration, revenant à main armée, n'en avait point. C'était un crime de lèse-nation. La noblesse ne le sentit pas, parce qu'au fond elle n'avait jamais eu de patrie, soit par sa propre faute, soit à cause des conditions où elle avait toujours vécu. Aujourd'hui même, elle ne se mêle pas davantage à la vie nationale ; et dans une circonstance toute récente, elle a montré qu'elle était toujours prête à braver le sentiment populaire, qu'elle ne comprend point et qu'elle ne veut accepter à aucun prix. Mais si la nation pouvait avoir devant elle une aristocratie sérieuse et patriotique, qui servît de modèle et donnât le ton en toutes choses, ce serait au grand profit de la société, d'abord pour ceux qui auraient le bénéfice de

leur excellente conduite, et en outre pour ceux qui les suivraient avec estime et confiance. En attendant la réalisation de ce rêve, que peut avouer un bon citoyen, l'isolement de la noblesse est encore plus fatal pour elle que pour le peuple, qui ne s'en soucie guère, tout en y perdant beaucoup plus qu'il ne le croit.

Des observations analogues peuvent être faites à l'égard du clergé; à certains points de vue, elles lui sont même plus applicables; car son isolement est plus grand encore. Le clergé n'a pas émigré en masse, comme la noblesse, durant la tourmente révolutionnaire; mais par les modifications profondes qui se sont opérées secrètement dans son esprit, il a répudié à peu près complétement ce qui lui restait de nationalité. Il est livré presque tout entier à l'influence ultramontaine. L'Église gallicane est désavouée; on pourrait même dire qu'elle est réprouvée, et le lien très-utile par lequel le clergé de France pouvait tout à la fois se rattacher à la nation et

ne pas rompre avec le Saint-siége, est brisé. Le clergé s'est dévoué sans réserve aux doctrines qui condamnent, du haut de l'infaillibilité, « les « horreurs du droit nouveau. » C'est une démarche extrême, sur laquelle il sera bien difficile de revenir, surtout quand on se complaît à braver l'esprit moderne et la raison par des miracles falsifiés, par des pèlerinages séditieux, par des mandements qui provoquent la guerre étrangère, et quand on donne les mains à des aventures politiques qui, d'un moment à l'autre, déchaîneront tout au moins la guerre civile sur notre pays.

Pourtant, nous pouvons dire non sans orgueil que, dans le monde entier, il n'y a pas de clergé plus honorable que le nôtre; il pratique les vertus les plus solides et les plus efficaces. Dans nos discordes civiles, sur les champs de bataille, il a eu ses martyrs comme la liberté ou la patrie a eu les siens. On ne saurait le proclamer trop haut. Mais ces dévouements héroïques et ces

immolations sont nécessairement exceptionnelles ; la vie ordinaire de chaque jour a d'autres devoirs moins éclatants et peut-être plus difficiles, parce qu'ils sont continus en même temps qu'ils sont plus obscurs. La fonction essentielle du clergé, à toutes les époques, chez tous les peuples, dans toutes les religions, c'est la garde et l'enseignement social de la morale. Le dogme, malgré son incontestable valeur, est très-secondaire, parce qu'il est surtout théorique. La religion est la philosophie des peuples, de même que la philosophie proprement dite est la religion individuelle ; l'une se forme et s'applique dans le large sein des nations ; l'autre est à l'usage des penseurs indépendants, dont elle est l'œuvre solitaire. Il n'y a que la philosophie et la religion qui puissent nous servir de phare dans la vie ; l'histoire tout entière de l'humanité en témoigne, et le spectacle du temps présent le confirme. Le domaine du clergé est donc immense et magni-

fique, puisque ce n'est pas moins que la direction générale des âmes et des croyances. Mais on dirait qu'il arrive à notre clergé ce qu'on reproche si souvent à d'autres que lui : il dédaigne ce qu'il possède, ou tout au moins il le néglige pour un domaine inférieur et usurpé. La politique, avec toutes ses tempêtes et tous ses naufrages, lui fait oublier en partie le devoir auquel il devrait exclusivement consacrer tout ce qu'il a de forces, de zèle et de charité.

Le malheur du clergé, commun aussi à la noblesse, c'est d'avoir été trop longtemps un ordre dans l'État. Il semble s'en souvenir encore beaucoup plus qu'il ne convient; c'est l'influence de ces traditions fâcheuses, influence cachée peut-être même pour lui, qui le pousse à la plupart des fautes qu'il commet. L'institution d'ordres séparés et distincts dans l'unité de l'État était en soi une idée funeste autant qu'erronée, bien qu'elle ait duré longtemps; mais en supposant que jadis cette contrefaçon

des castes ait pu avoir son utilité et son moment, la face des choses a complétement changé; et régler sa conduite d'aujourd'hui sur un passé à jamais disparu, c'est un péril des plus redoutables, dont la prudence la plus vulgaire devrait savoir se garantir. Une intrusion injustifiable dans la politique et une soumission absolue à une autorité qui lance l'anathème contre l'esprit moderne, préparent infailliblement à notre clergé des épreuves nouvelles, qu'il pourrait avec plus de sagesse et de patriotisme s'épargner à lui-même et épargner à la société. L'ordre tout politique des Jésuites, qui le domine, le perdra, en le ramenant, ainsi que l'Église, dans la carrière signalée déjà par tant de faux pas et par tant de catastrophes.

Clergé, noblesse, parti conservateur, ce sont là trois éléments dont la société, issue de la Révolution, a besoin à des degrés divers, et qu'elle doit se rattacher, s'il est possible, par les liens les plus étroits d'une justice bienveillante et

d'une absolue sincérité. Mais ces trois éléments ne sont pas également indispensables; ils doivent se l'avouer à eux-mêmes pour ne pas se tromper sur leur situation présente, qu'ils peuvent agrandir ou qu'ils peuvent perdre. M. Thiers l'a très-bien dit : « La Républi-« que sera conservatrice, ou elle ne sera pas. » Il n'y a point à douter que, par la force même des choses, la République ne forme, dans son sein, un peu plus tôt, un peu plus tard, un parti conservateur et même une aristocratie. La création d'une aristocratie a été de tout temps, chez tous les peuples, une condition essentielle de la durée des Républiques. Il suffit d'en citer un exemple. La République romaine n'a tant vécu et n'a été aussi belle que par le patriciat. « Le Sénat et le Peuple, » telle est la formule sacrée qui révèle au monde l'unique volonté des deux puissances de l'État, concourant, malgré leurs rivalités intestines, au bien général de la patrie. L'égalité, quelque ombrageuse

qu'elle soit, s'accommode d'une aristocratie dont les rangs sont ouverts à tous; notre République ne sera pas plus rebelle à cette nécessité que ne l'a été le Peuple-roi. La place du parti conservateur et de l'aristocratie est donc assurée parmi nous; et toute la question se réduit à savoir si ces deux éléments sociaux, tels qu'ils sont aujourd'hui, sauront se ranger à la République, qui ne demande pas mieux que de les accueillir, pourvu qu'ils se donnent à elle, ou si elle aura la peine de les suppléer en s'adressant à des classes nouvelles et plus intelligentes.

Pour le clergé, on doit le reconnaître, le problème est bien autrement ardu et relevé. On ne refait pas une religion à son gré; il faut conserver celle que les siècles ont léguée, parce que seule elle peut avoir le prestige qui provoque le respect. Les nations ne se passent ni de croyances ni de culte; et parmi les utopistes les plus audacieux et les plus aveugles, il s'en

est trouvé à peine quelques-uns qui aient caressé une telle chimère. En tout cas, les peuples ne leur ont jamais prêté l'oreille ; et les conseils de l'athéisme, quand on a osé les donner, sont tombés dans le vide; ils répugnent trop à la nature de l'homme et à ses instincts les plus énergiques. Mais si la religion est un besoin impérieux et immortel, elle n'en est pas moins soumise à des conditions sans lesquelles elle ne saurait remplir le rôle qui lui appartient dans les sociétés. Elle doit se conformer aux temps et aux peuples sur qui elle veut agir. Cette prudence ne lui a presque jamais manqué. Pour ne parler que de ce qui concerne l'Europe, le christianisme des premiers siècles n'était pas le christianisme de notre époque. A un certain moment, l'unité a dû se rompre ; et le protestantisme a établi, voilà près de quatre siècles, un schisme irréconciliable dans la catholicité. De nos jours, le catholicisme même, malgré son unité, offre des variétés nombreuses en

France, en Belgique, en Irlande, en Italie, en Bavière, en Pologne, en Espagne, et dans tant d'autres contrées plus lointaines.

Ce sont là des considérations très-pratiques que notre clergé pourrait méditer, et qui devraient le porter à se mettre enfin en rapport intime avec l'esprit de la nation où il vit, afin de l'améliorer et de s'améliorer aussi lui-même. On ne lui demande pas de changer le dogme ; tout au plus, pourrait-on lui conseiller de ne pas recevoir avec tant d'empressement des innovations qui sont toujours fort dangereuses, quelque sainte que soit l'autorité qui les introduit. Mais si le dogme est immuable, la conduite ne l'est pas ; elle doit savoir se plier aux diversités de lieux et de mœurs, qui sont dans une perpétuelle mobilité.

Obtiendra-t-on de notre clergé cette concession, ou plutôt tant de prudence ? Il n'y a que lui qui puisse répondre à cette question, et surtout qui puisse résoudre le problème. Nous le signa-

lons à son patriotisme et à sa haute charité. S'il reste sourd à cet appel, s'il refuse de se réconcilier avec l'esprit nouveau, en demeurant son inflexible ennemi, s'il ne redevient pas plus national, s'il ne renonce pas à la politique, qui l'égare et le compromet, il manquera tout à la fois à son devoir, aux intérêts les plus chers de la société et à son propre intérêt.

Il est douteux que cette adjuration soit entendue après que tant d'autres ne l'ont point été; mais je veux soumettre au clergé une suprême considération, et le convier de prendre sa part de la plus belle tâche qui puisse être proposée à sa magnanimité : je veux dire, cette réforme morale que la France a dû entreprendre sur elle-même depuis longtemps déjà, et où elle est moins avancée peut-être que ne le souhaiteraient pour elle tous ceux qui l'aiment et qui l'admirent.

La France nouvelle, celle qui veut dater de 89, doit refaire ses mœurs presque entière-

ment. Les mœurs d'un peuple libre ne sont pas celles d'un peuple soumis à l'absolutisme monarchique. La révolution politique, qui peut se réaliser en quelques instants, exige à sa suite une révolution morale, qui de sa nature est nécessairement fort lente. On vote les lois en un jour; et il n'est pas impossible que, même improvisées sous la pression d'un besoin urgent, elles soient durables. Mais les mœurs, que les siècles ont formées, ne se modifient qu'avec les siècles. Les décrets les plus impérieux y sont impuissants, quand ils prétendent exercer une action immédiate, parce que les habitudes sont aussi longues à se perdre qu'elles l'ont été à se prendre. C'est l'intime désaccord entre les mœurs et les institutions légales qui a causé toutes nos révolutions depuis près de cent ans, et qui nous causera peut-être encore bien des commotions redoutables. La France sait très-bien ce qu'elle veut, quoiqu'on l'ait accusée mille fois de l'ignorer : elle veut la liberté; mais

ce qu'elle ne sait pas aussi nettement, ce sont les moyens assurés par lesquels la liberté se maintient et s'affermit

Cet embarras ne se conçoit que trop quand on regarde à notre histoire depuis le début du siècle dernier, et qu'on voit tout ce que ce noble et infortuné pays doit désapprendre et corriger en lui, pour atteindre le but qu'il poursuit. Un rapide coup d'œil nous éclairera ; les exemples les plus élevés sont aussi les plus instructifs ; et l'on ne risque guère de se tromper en jugeant les nations par les chefs qui les dirigent, et qu'elles imitent, surtout quand l'idolâtrie des sujets pour leurs rois a été poussée jusqu'au point où elle l'était naguère parmi nous.

Les mœurs de Louis XIV, pendant la plus brillante partie du règne, ont été un scandale dont le monde entier a retenti, parce que le monde avait comme la France les regards fixés sur le Grand-roi, pris pour le modèle de l'univers. Même quand l'apaisement des passions

fut enfin venu avec l'âge et la satiété, quand une union secrète, mais régulière et digne, eut remplacé des amours coupables, le scandale prit une autre forme; et la légitimation de bâtards, doublement adultérins, vint apprendre à la nation ce que valaient le mariage et la famille aux yeux du monarque sur lequel la nation s'était réglée. A Louis XIV, succède la Régence, qui a ses roués pour cortége, le duc d'Orléans pour son chef, et pour son premier ministre, Dubois, devenu un des princes de l'Église. De la Régence, et par une continuation toute simple, sort le règne de Louis XV, où la corruption s'abaisse de degré en degré jusqu'à l'infamie la plus éhontée, qui, dans ces tristes annales du vice, n'a été dépassée que par les désordres de Henri III. Sans doute, en adorant le monarque, la nation ne le suivait point tout entière; et l'exemple tombé de si haut ne pénétrait pas toutes les couches de la société sans exception. Mais les classes les

plus élevées étaient les plus atteintes, parce qu'elles étaient les plus rapprochées du trône. Au milieu de ce débordement général, la philosophie, dont le devoir eût été de faire entendre, s'il se pouvait, la voix de la sagesse et de la vérité, devenait la complice de la perversité commune et la justifiait par ses théories complaisantes; elle apprenait à l'homme qu'il n'est que sensation, c'est-à-dire qu'il ne doit avoir pour guides dans la vie que l'intérêt et le plaisir. Ces théories, qui s'adaptaient si bien à la pratique du temps et qui en découlaient à leur insu, faisaient un chemin facile dans les âmes, et exerçaient, en les ravageant, une influence aussi puissante que pernicieuse.

Voilà ce que le dix-huitième siècle léguait à la Révolution. Cependant à certains égards, on ne peut nier que ce siècle ne soit un des plus grands de l'histoire des hommes, ne fût-ce que pour avoir préparé l'explosion de 89 et ses principes. Mais si l'on regarde au côté moral, point

essentiel dans les nations aussi bien que dans les individus, on n'a pas à s'étonner que ce siècle n'ait pu ni deviner ni prévenir les excès dont ses exemples et ses conseils furent suivis, quoique ces excès aient eu encore bien d'autres causes, plus anciennes si ce n'est plus profondes.

La Révolution, est-il besoin de le dire, ne s'occupa point des mœurs; elle avait à tenter des réformes plus pressantes, avant que celle-là, quelque nécessaire qu'elle fût, ne devînt possible. Mais au milieu et en dépit même de ses frénésies, elle réveilla dans les âmes des facultés de courage, d'héroïsme, de dévouement, de liberté morale, trop longtemps restées latentes et inertes, et qui apparurent tout à coup, sur le sanglant théâtre, comme une protestation irréfutable contre des doctrines énervantes et fausses. L'âme humaine s'était retrouvée avec toutes ses énergies et avec son indépendance absolue de la matière et des sens. C'était un germe pré-

cieux pour l'avenir, qui avait mission de le féconder. Le premier Empire, passionné de la guerre, qui l'aveuglait des fumées de la gloire, songea moins encore que la Révolution à la moralité nationale. Les mœurs personnelles du chef, sans être mauvaises, se ressentaient de l'existence d'un soldat, passée presque entière sur les champs de bataille et dans les camps. Napoléon Ier, tout vaste qu'était son génie, ne fit jamais entrer la vertu dans ses calculs; et il ne comprit pas de quel poids elle pèse dans la vie des nations, dans leur puissance et leur durable prospérité. La Restauration, qui était mieux placée peut-être qu'aucun autre gouvernement pour essayer la réforme, put à peine y songer; et après quinze ans, elle périssait sous un parjure. Le règne de Louis-Philippe ne donna pas d'exemples corrupteurs; mais la grandeur d'âme faisait absolument défaut; et comme c'est là surtout l'indispensable condition de toute rénovation morale, ce règne de dix-huit

ans fut à peu près stérile soit pour le mal soit pour le bien. Le second Empire n'a pas été l'auteur de nos vices, ainsi que nous le montre le rapide tableau que nous venons d'esquisser; mais il les a singulièrement aggravés; et en vingt ans, il fit plus pour précipiter la corruption que n'avaient pu le faire cinq ou six gouvernements avant lui. Ce sera une de ses hontes devant le tribunal de l'histoire.

C'est donc là le point où nous en sommes; et ce n'est rien exagérer que de nous dire que nous avons à remonter un impétueux courant de près de deux siècles, pour épurer nos mœurs et les rendre dignes de la liberté, que nous avons conquise, mais dont nous ne savons pas user. Ce serait une criante iniquité que de ne pas constater une amélioration considérable à cent ans d'intervalle; et il n'y a que les calomniateurs intéressés qui puissent ne pas mettre la France de nos jours immensément au-dessus de la France de Louis XV. Mais si nous avons fait

quelques pas dans la vraie route, que de chemin à parcourir ne reste pas encore, avant que nous ayons atteint une pureté de mœurs suffisante pour que la liberté ne dégénère pas en licence ou en despotisme !

Afin d'aider à cette guérison morale, pour fermer de telles plaies, le concours du clergé ne doit-il pas être d'une utilité incomparable? Mais, je le crains bien, par la position qu'il a prise et qu'il semble vouloir garder, lié avec une autorité étrangère, qui a des intérêts différents des siens, tenant au passé par d'inutiles regrets, qui lui ôtent l'intelligence du temps actuel, notre clergé a peut-être trop à réformer dans son sein pour songer, du moins aujourd'hui, à réformer les autres. C'est une double difficulté que rencontrera la démocratie française. Mais elle n'a point à désespérer quand bien même son appel ne serait pas entendu; après avoir sincèrement invoqué le concours de toutes les forces dès à présent

organisées, elle n'aurait plus qu'à s'adresser à elle-même pour en constituer de nouvelles, à défaut de celles qui lui manqueraient.

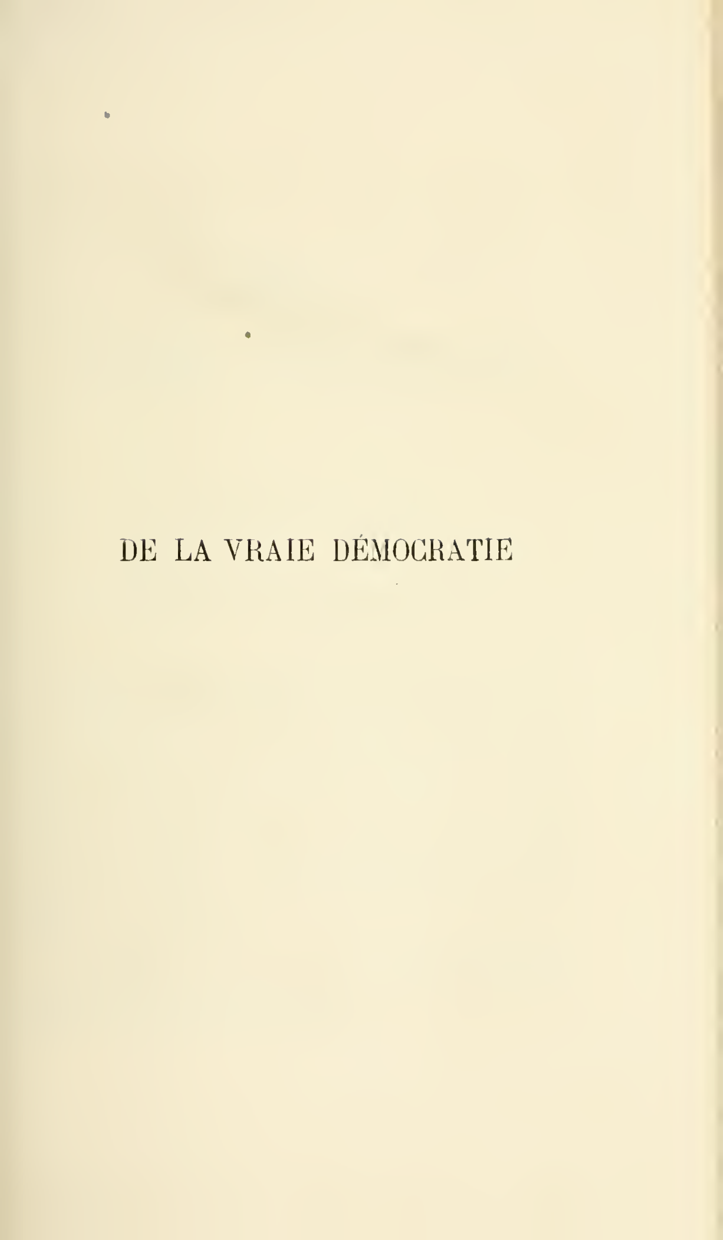
Me voilà parvenu à la fin de cette étude, que j'aurais voulu rendre moins longue et qui peut cependant sembler trop brève relativement au grave sujet qu'elle effleure. Pour la clore, je ne puis que recommander de toute mon âme à la République, chargée désormais du dépôt sacré des destins de cette nation, de méditer des conseils du genre de ceux que je lui soumets. Il n'y a de sûr dans le monde que la voie du bien ; et puisque après de séculaires égarements, nous y avons fait les premiers pas en 89, sachons y persévérer. Les vertus que la philosophie exigeait de l'État, il y a déjà tant de siècles, sont toujours les seules qui puissent le sauver. Si, comme l'a dit Aristote, « Une vérité démontrée « est une vérité éternelle, » nulle vérité morale n'est aussi démontrée que celle-là. Les mathé-

matiques elles-mêmes, comme Descartes le leur a déclaré, ne peuvent pas se flatter d'une égale évidence. Une fois cette conviction pénétrant dans les cœurs, la réforme sera bien proche, et la France entrée dans ce port pourrait à jamais s'y tenir, à l'abri des tempêtes, avec l'approbation de sa propre conscience, à l'applaudissement des autres peuples, avec la protection de Dieu, qui, méritée, ne lui manquerait pas. La vraie grandeur et la durée sont à ce prix, et je ne vois rien qui s'oppose à ce que la démocratie française soit, comme Socrate le demandait à la démocratie athénienne, tempérante, sage, courageuse, juste, charitable et pieuse.

C'est ce qu'on pourra voir dans les pages suivantes, que j'ai tâché de rendre l'écho fidèle de la sagesse antique, à deux ou trois mille ans de distance. Que si quelques lecteurs pensent que je n'ai fait qu'un sermon, je me permettrai de leur affirmer qu'ils se trompent

absolument, et que la politique, quand elle sait ce qu'elle fait, ne peut pas avoir d'autre fonds que celui-là.

12 décembre 1873.



DE LA VRAIE DÉMOCRATIE

DE LA
VRAIE DÉMOCRATIE

CHAPITRE PREMIER.

Du principe de la démocratie, la vertu.

Montesquieu, dans l'*Esprit des Lois*, a dit : « Le principe du gouvernement démocratique, « c'est la vertu ; » et il a employé tout un chapitre de son immortel ouvrage, liv. III, chap. 3, à démontrer cette maxime, restée dans la science comme un axiome incontestable depuis que son génie l'a consacrée.

Examinons ce qu'il y a de profondeur et d'utilité dans une telle maxime.

Si elle est vraie, comme nous le pensons, quelle application peut-elle actuellement recevoir dans l'organisation de la démocratie française? La philosophie, qui l'inspirait au dix-huitième siècle, ne peut-elle pas aujourd'hui la féconder encore en montrant les véritables et solides conséquences qu'elle doit porter pour nous?

Si Montesquieu vivait de nos jours, il pourrait nous être suspect, à bon droit. Au milieu de tant de basses adulations dont le peuple, devenu roi, est l'objet, on pourrait prendre l'auteur de l'*Esprit des Lois* pour un flatteur de plus, et un sophiste à dédaigner ou à redouter comme tant d'autres. Plus même son axiome serait louangeur, plus notre défiance serait légitime et prudente. Mais Montesquieu écrivait sous une monarchie, il y a justement un siècle, à un moment où aucun symptôme n'annonçait cette puissance souveraine du peuple et son irrésistible avénement. Le nouveau maître alors n'était pas même pressenti; car le génie, tout

sagace qu'il est, ne peut deviner des secrets qui n'appartiennent qu'à Dieu. Rousseau, quoique plus démocrate que Montesquieu, ne se doutait pas davantage, en faisant la théorie du principe de la souveraineté nationale, que l'application de ce principe fût si proche. Il défendait une vérité sans penser qu'elle serait bientôt la loi d'un grand peuple, et qu'il prédisait un nouveau règne.

Nous pouvons donc croire à la sincérité de Montesquieu ; nous pouvons l'étudier sans craindre de rencontrer dans son opinion une erreur intéressée ou un mensonge. S'il se trompe, c'est à son insu ; et sa bonne foi n'est pas plus douteuse que son génie.

Bannissons également une autre crainte. La vertu sans doute est difficile à l'homme ; mais elle ne lui est pas inaccessible. Il y a bien longtemps que la sagesse antique nous a dit que « Les Dieux ont mis la sueur en avant de la ver- « tu. » Mais si le chemin est pénible, il n'est

pas infranchissable, et c'est la gloire des États aussi bien que des individus de le parcourir. Ce sont là de ces nobles entreprises qu'il est beau de tenter; y succomber même est un honneur. Montesquieu n'a pas prétendu que toute démocratie fût nécessairement vertueuse; il a dit seulement qu'afin de pouvoir durer toute démocratie devait l'être, et que la vertu était le solide aliment dont elle devait tâcher de se nourrir pour subsister longtemps. C'est un but éloigné, une espérance que Montesquieu nous montre; c'est à une lutte qu'il nous convie; mais les combats qu'il nous propose sont de ceux qui font la grandeur et la prospérité des peuples.

Devant cette maxime austère, notre modestie n'a donc point à rougir; notre faiblesse n'a point à se décourager. Une nation peut être vertueuse, puisque Dieu a permis à l'homme de l'être; et l'exemple même de plus d'un peuple illustre nous invite à répondre à l'appel des sages, en ne désespérant point de mettre leurs conseils à profit.

Qu'a voulu dire précisément Montesquieu? La vertu n'est-elle donc pas nécessaire à tous les États? Quel est ce privilége de la démocratie? Pourquoi seule est-elle soumise à cette condition, qui semble cependant la condition générale de tous lès gouvernements? Le mal, à ses degrés divers, peut-il donc être pour quoi que ce soit, un principe de conservation et de durée? Et le bien n'est-il pas la loi commune des sociétés humaines et des individus, comme il l'est de l'univers entier?

Montesquieu a distingué avec grande raison la nature des gouvernements et leur principe.

La nature d'une chose, c'est ce qui la fait être ce qu'elle est; la nature d'un gouvernement, c'est ce qui lui donne la forme particulière qu'il revêt. Voilà plus de deux mille ans que les philosophes de l'antiquité, échos du bon sens populaire, ont établi qu'il n'y a que trois formes possibles, trois natures de gouvernements. Le pouvoir dans les sociétés civiles ne peut être

remis qu'aux mains d'un seul, ou de plusieurs, ou de tous. De là, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie, qui d'ailleurs peuvent dévier et se corrompre en substituant des intérêts particuliers à l'intérêt général, et devenir la tyrannie, l'oligarchie et la démagogie.

La nature de la démocratie, c'est donc d'être le gouvernement de tous, de même que la nature de la monarchie ou royauté, c'est d'être le gouvernement d'un seul, et la nature de l'aristocratie, d'être le gouvernement de quelques-uns, qui visent à devenir, et sont même quelquefois, les meilleurs parmi leurs concitoyens.

Mais il ne suffit pas qu'une chose, qu'un gouvernement soit de telle façon plutôt que de telle autre. Il faut, en outre, que cette chose, ce gouvernement ait en soi un principe qui fasse vivre et mouvoir sa nature, qui le fasse agir et durer. Montesquieu, demandant aux passions humaines ce ressort nouveau, prétend que le principe du gouvernement monarchique, c'est l'hon-

neur, quand le gouvernement est soumis à des lois régulières, et la crainte, quand il obéit à la volonté despotique et à l'arbitraire du souverain ; que le principe de l'aristocratie, c'est la modération ; et qu'enfin le principe de la démocratie, c'est la vertu, ainsi que je l'ai déjà dit.

N'étudions pas de trop près ces théories, en ce qui concerne la monarchie, le despotisme et les aristocraties. Repoussons la crainte, ce principe de bassesse et de dégradation ; laissons l'honneur, comme Montesquieu l'entend, pour ce qu'il vaut, « ce préjugé de chaque personne « et de chaque condition avec ses préférences « et ses distinctions, » souvent si vaines et si fausses ; ne nous arrêtons même pas à la modération, qui est pourtant une partie de la vertu sociale et individuelle ; allons tout droit à ce glorieux monopole que Montesquieu, sujet fidèle et serviteur illustre d'une monarchie, concède sans hésiter, et avec une sorte d'orgueil, à

6.

la démocratie, dont cependant il ne devait pas connaître l'empire encore lointain.

Pourquoi la vertu est-elle la loi spéciale de la démocratie?

L'auteur de l'*Esprit des Lois* ne nous l'apprend pas. Il nous dit bien « qu'il ne faut pas « beaucoup de probité pour qu'un gouverne- « ment monarchique ou un gouvernement des- « potique se soutienne, et que, dans un État « populaire, il faut un ressort particulier, qui « est la vertu. » Il ajoute même que « le corps « entier de l'histoire confirme ce qu'il avance; » et il invoque le témoignage « des politiques « grecs, qui, vivant dans le gouvernement po- « pulaire, ne reconnaissaient d'autre force qui « pût le soutenir que celle de la vertu. » Oui, sans doute; l'expérience qui parle dans l'histoire, et les politiques grecs qui parlent dans leurs ouvrages, trésors inépuisables qui peuvent toujours nous instruire, sont d'accord avec Montesquieu. Mais ces témoignages, tout ad-

mirables qu'ils sont, ne nous disent pas la cause vraie qui confère à la démocratie ce droit exclusif, que ne partagent point avec elle les autres gouvernements, pour qui la vertu est une sorte de hasard et peut-être d'obstacle, tandis qu'elle est la vie même de l'état démocratique.

Cependant cette cause est bien simple; elle sort de la nature même de ce gouvernement.

Dans le gouvernement monarchique ou despotique, dans le gouvernement même de l'aristocratie, il y a nécessairement, au-dessus de la foule des sujets ou des citoyens, une souveraineté factice, plus ou moins librement consentie, le plus ordinairement imposée, à laquelle ils obéissent et dont ils dépendent. Telle est la loi de l'État. Il faut s'y soumettre, qu'elle soit d'ailleurs ou ne soit point suivant la raison; on obéit à un homme ou à des hommes, même quand des lois plus ou moins équitables tempèrent et limitent leur pouvoir. La volonté du chef ou des chefs et trop souvent leur arbitraire domine

dans ces gouvernements, parfois contre le gré même de ceux qui les dirigent.

Tout au contraire dans l'État démocratique, comme la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens, tous égaux, tous membres de la même famille, il s'ensuit que le pouvoir supérieur ne peut être dans l'Etat que ce qu'il est dans les individus eux-mêmes. L'État doit nécessairement obéir au même principe que les hommes et les citoyens qui le composent; il ne peut pas en avoir un autre; car à l'instant même, et par cela seul, il cesserait d'être ce qu'il est et changerait de nature. Or, la loi du citoyen, la loi de l'homme, c'est la vertu, non pas en ce sens qu'il soit toujours vertueux, mais en ce sens du moins qu'il doit toujours s'efforcer de l'être. L'homme n'a qu'un mobile et qu'un principe : c'est le désir et la pensée du bien, avec toutes les incertitudes, si l'on veut, toutes les faiblesses, toutes les erreurs de sa nature faillible, mais aussi avec ces généreux labeurs, cette

constance inébranlable, ces sublimes instincts et cette claire conscience, qui ont fait et feront dans tous les temps les honnêtes gens, les héros, les saints et les sages. Telle est la véritable loi de l'homme; telle est la loi de cette forme d'État où les hommes sont demeurés libres et souverains, et où ils n'ont point dû abdiquer, pour des motifs trop souvent invincibles et ignorés, entre les mains d'un seul maître ou de plusieurs maîtres à la fois.

Il n'y a donc point de place dans l'État popu-aire pour ces pouvoirs moyens, plus ou moins habilement imaginés, qui, dans les autres formes politiques, cachent presque toujours à l'État, son véritable but, sa véritable loi. Dans la démocratie, l'État est placé face à face et sans aucun intermédiaire, puisqu'il n'en existe point, devant la loi morale elle-même, avec toutes ses difficultés, sa grandeur et ses bienfaits quand on l'observe, ses châtiments implacables quand on la viole ou même quand on la néglige. Dans

la vie, c'est là aussi le juge équitable et sévère devant lequel l'homme doit agir. La démocratie a donc cet inappréciable avantage d'avoir pour règle unique la règle même que Dieu a voulu donner à l'humanité, règle sainte et périlleuse, qui explique à la fois et la juste gloire et les désordres des démocraties. Tant qu'elles sont restées fidèles à leur principe, elles ont offert au monde ces incomparables exemples qui feront l'éternel enthousiasme des nobles âmes; quand au contraire elles l'ont oublié et méconnu, l'anarchie, avec ses désastres et toutes ses hontes, a été leur inévitable partage. C'est également le sort de l'homme, le sort de l'individu, qui paraît, quand il tombe dans le vice, se dégrader d'autant plus qu'il a semblé quelques instants plus vertueux et plus sage. Dans la démocratie, le citoyen n'a qu'un seul devoir : c'est celui que la Providence impose à toutes ses créatures raisonnables et libres. Sous la monarchie, sous le despotisme, sous l'aristo-

cratie même, le sujet a des devoirs de convention, à côté de ses devoirs naturels; et ces devoirs tout arbitraires sont d'autant plus impérieux qu'ils sont plus factices. L'honneur, tel que l'ont entendu parfois les monarchies, a sans doute inspiré de grandes actions; mais il a provoqué aussi bien des futilités et des extravagances. La crainte n'a jamais produit que ce qu'elle doit produire, c'est-à-dire des lâchetés. A regarder ainsi les choses, la raison comprend et approuve jusqu'à certain point le noble orgueil des peuples libres et leur profond dédain pour les nations esclaves. On serait presque tenté de s'écrier avec le poëte athénien : « Oui, le Grec au « barbare a droit de commander, » si la liberté ne s'abaissait en commandant à la servitude, même justement.

A l'autorité de Montesquieu, ajoutons-en une autre non moins imposante. Platon, jetant un plus vaste et plus profond regard sur les sociétés humaines, recherche dans sa *République* ce

que c'est que l'État. Il ne s'inquiète guère des formes diverses que l'État peut revêtir et des dégradations dans lesquelles il peut se perdre; non pas qu'il ne les connaisse aussi bien que personne; mais il les néglige, parce qu'il les dédaigne comme honteuses et comme inutiles. Ce qui l'intéresse surtout, c'est l'essence même de l'État, le caractère vrai de l'institution politique, que se donnent nécessairement toutes les sociétés. Et l'essence de l'État, quelle est-elle pour la sagesse de Socrate et de Platon ? La pratique sociale de la justice. Le juste, voilà le but même de l'État. L'honneur et la crainte, si délicatement analysés par Montesquieu, sont des principes inconnus pour Platon, bien qu'il ait vu de son temps et des monarchies et des despotismes; pour lui, ce sont des principes faux. Or, la justice dans l'État, dans l'individu, ne se confond-elle point avec la vertu même? Et cette base inébranlable que Platon donne à l'État par excellence, n'est-elle pas le fondement propre

de la démocratie, comme l'entend Montesquieu, et comme on cherche à la pratiquer de nos jours?

Ainsi, le principe de cet État particulier qu'on appelle la démocratie, est le principe même de l'État en général; et si l'auteur de l'*Esprit des Lois*, se contentant de théories incomplètes, nous laisse au milieu de la route, Platon et son incomparable maître nous conduisent jusqu'à la vérité tout entière.

Oui, la vertu est le principe de la démocratie; oui, le juste, en d'autres termes la vertu, est le principe essentiel de tout État qui mérite réellement ce nom; c'est se méprendre sur le but d'un gouvernement, quel qu'il soit, que de lui en supposer un autre. Or la démocratie est le seul qui reconnaisse ce but et le poursuive.

J'avoue que Platon n'a pas pensé autant de bien de la démocratie, et qu'il serait peut-être étonné qu'on adressât, en son nom, de telles louanges à cette forme de gouvernement qu'il a

si souvent critiquée. Mais Platon n'a connu que la démocratie athénienne; et il n'est pas impossible d'imaginer une démocratie qui soit égale, en plus d'un point, à l'aristocratie même de sa République. Grâce au progrès des mœurs et de la vraie civilisation, on peut, au dix-neuvième siècle, espérer mieux d'une nation de trente-cinq millions d'âmes que le philosophe n'espérait des cinq mille citoyens de son État idéal. La démocratie peut aujourd'hui, par la pratique intelligente du système de l'élection, devenir le gouvernement des meilleurs. Le principe sur lequel elle se fonde, si ce n'est le nom qu'elle porte, peut être aussi pour elle d'un favorable augure.

Acceptons donc la maxime de Montesquieu. En la complétant à l'aide des doctrines platoniciennes, comprenons-en bien toute la grandeur et toute la fécondité; et puisque Dieu a voulu que la vertu fût la loi de l'homme, soyons certains qu'il a donné aux gouvernements que nous

formons les moyens d'atteindre ce noble but, comme il les a donnés aussi à chacun de nous. Ayons foi dans la démocratie, puisqu'elle-même a foi dans la vertu [1].

[1] Mégille, le Lacédémonien, fait cette remarque dans les *Lois de Platon*, liv. I, p. 45, trad. de M. Cousin : « Ce qu'on « dit communément des Athéniens que, quand ils sont bons, « ils le sont au plus haut degré, m'a toujours paru véritable. « Ce sont, en effet, les seuls qui ne doivent point leur vertu « à une éducation forcée; elle naît en quelque sorte avec « eux; ils la tiennent des dieux en présent; elle est franche « et n'a rien de fardé. » La vertu semblait naturelle à la démocratie athénienne, parce qu'Athènes avait développé le principe démocratique plus que toutes les autres cités grecques : et voilà aussi pourquoi Minerve Athéné, déesse de la sagesse, lui avait donné son nom.

CHAPITRE II.

Des diverses parties de la vertu.

Pour mieux comprendre et pratiquer la vertu, étudions, sous la conduite de la philosophie antique, les parties diverses qui la forment. En connaissant par l'analyse les devoirs principaux qu'elle nous impose, nous saurons peut-être les suivre plus fidèlement.

Dans ces délicates et saintes matières, il est un guide toujours autorisé : c'est Platon. Les pères de l'Église se sont instruits à son école, et le Christianisme, en puisant à ces sources pures et fécondes, ne les a point taries. Nous pourrons y puiser à notre tour, sans craindre de rien ravir à leur éternelle abondance.

D'abord, Platon a toujours soutenu que la vertu est une; et nous pouvons constater par l'observation, comme il l'a fait lui-même, que toutes les actions vertueuses, quelles qu'elles soient, ont un caractère commun qui nous permet de les reconnaître et de les classer sous l'idée générale qui les représente. Mais, tout en admettant cette unité de la vertu, Platon y distingue le plus souvent quatre parties, et quelquefois cinq.

Ces parties de la vertu sont : la prudence, le courage, la tempérance et la justice, à laquelle Platon joint aussi la sainteté, que nous n'aurons garde d'en séparer.

Voilà ce que Platon appelle les biens divins, ces premiers de tous les biens pour l'homme, qui, par son ignorance et son orgueil, poursuit trop souvent, avec une aveugle avidité, ces autres biens de moindre valeur, qu'on nomme la santé, la force, la richesse. Ceux-là sont des biens humains, qui ne viennent jamais, durables

et solides, qu'à la suite des autres, et qui, manquant de ce ferme appui, ne sont guère pour notre faiblesse qu'une occasion de chute et de ruine.

La prudence, avant tout, consiste à prendre de sages mesures; à proportionner les moyens au but qu'on se propose; à connaître clairement ce but, qui ne peut jamais être, sous quelque forme variée qu'il se présente, que le bien; et à y marcher par les voies les plus certaines. Mais le conseil n'est éclairé qu'autant que la science y préside et l'accompagne. L'ignorance ne mène qu'à des abîmes; la science seule peut nous donner cette infaillible lumière qui doit assurer nos pas. C'est donc la prudence qui conduit et qui conserve; elle est la première des vertus, parce que c'est elle qui donne à l'homme et à l'État cette indispensable durée sans laquelle ils ne pourraient rien accomplir.

Le rôle du courage n'est pas moins important ni moins clair. A considérer le vrai carac-

tère qu'il doit avoir, le courage n'est pas autre chose, dans l'âme de l'homme, que « cette force « qui garde toujours l'opinion juste et légitime « sur ce qu'il faut craindre ou ne pas craindre, « sans jamais l'abandonner dans la douleur, le « plaisir, le désir ou la peur. » En face d'un danger matériel ou moral, extérieur ou intérieur, l'homme vraiment courageux court ce danger avec constance, quand il sait que la honte est de le fuir, et que le devoir est de le braver. C'est l'éducation et l'habitude qui donnent au cœur de l'homme, mieux encore que la nature, cette forte trempe, que rien ne lui fait perdre dans le cours de la vie et qui résiste à l'épreuve de toutes les fortunes.

La tempérance, qui se joint si bien au courage, est l'empire qu'on exerce sur ses passions et ses plaisirs. L'homme tempérant est celui qui est maître de lui-même, et qui fait prédominer la partie raisonnable de son être sur la partie inférieure et brutale, faite pour obéir et se sou-

mettre. « La tempérance est une manière d'être « bien ordonnée, une sorte d'accord et d'har« monie, » qui laisse à toute chose ses véritables et saines limites, qui non-seulement prévient le mal, en évitant l'abus, mais qui donne au bien lui-même, au courage, à la prudence, de justes bornes, et les empêche de se changer en leurs contraires en s'exagérant.

La justice est cette vertu qui consiste à rendre à chacun, à chaque chose même, ce qui lui appartient et lui est dû. Les magistrats, qu'institue la cité, les juges, qui siégent sur leur tribunal auguste, que font-ils, si ce n'est « de faire « que personne dans la société ne s'èmpare du « bien d'autrui, ou ne soit privé du sien? » La justice dans l'individu est donc cet exact rapport qu'il établit entre lui et ses semblables, ses frères; c'est l'équitable conduite par laquelle il respecte les droits d'autrui et sait faire respecter les siens.

Par suite, la justice est la vertu sociale par

excellence; elle est le fondement et le lien de la société. Les autres vertus ne s'exercent guère que dans l'âme de l'individu et à son profit. La justice s'exerce plutôt dans l'intérêt de tous; car c'est elle qui établit et consolide les relations des hommes entre eux. On peut être prudent, courageux, tempérant pour soi-même; on n'est juste que pour les autres. La justice n'est pas sans doute la seule vertu sociale; mais c'est la plus essentielle et la plus nécessaire. On peut la compléter par des vertus moins austères et plus douces; mais elle est indispensable, et l'État qui la méconnaît est bien près de sa décadence et de sa mort.

Enfin, la sainteté vient achever en quelque sorte la vertu de l'homme; car si l'homme a des devoirs et des rapports avec lui-même, avec ses semblables, il en a bien davantage envers Dieu; et la vertu qui oublie et néglige la piété, est une vertu bien douteuse et bien obscure. Elle ignore d'où elle vient, et court grand risque de

s'égarer dans cette route difficile de la vie, quand la pensée de Dieu ne la soutient pas. La vertu qui se comprend ne peut point être impie.

Ainsi donc, sainteté, justice, tempérance, courage et prudence, voilà les principaux éléments de la vertu. Une seule de ces nobles qualités suffit pour que l'homme puisse paraître et se croire vertueux; toutes ensemble, et réunies en un seul faisceau, elles font ces rares personnages qu'immortalisent le respect et l'admiration des humains. Mais à quoi servirait de célébrer après tant d'autres, après les sages, les bienfaits de la vertu? Disons avec Platon, dans le Phédon, que « la seule bonne monnaie contre « laquelle il faut échanger tout le reste, c'est la « sagesse. » Posons comme un axiome évident, et d'autant plus inébranlable qu'il n'a pas besoin d'être démontré, que la vertu est le plus grand bien de l'homme, que la rechercher sous toutes les formes est sa seule loi, et la pratiquer dans une certaine mesure, son seul bonheur.

Mais sachons-le bien : ces faces diverses de la vertu, ces vertus à demi divines, prudence, courage, tempérance, justice, piété, ne sont pas moins fécondes pour les États que pour les particuliers. Les gouvernements peuvent les pratiquer comme les individus; on a vu paraître et tomber, sur la grande scène de l'histoire, des peuples courageux et lâches, des peuples justes et iniques, des peuples tempérants et dissolus, des peuples prudents et téméraires. Ainsi, la vertu importe aux États autant au moins qu'aux individus, et elle leur est tout aussi bien accessible. De part et d'autre, les labeurs et les bienfaits sont identiques.

Seulement, et cette remarque appartient encore à Platon, pour la prudence et le courage, il suffit à la société qu'une partie de l'État, à défaut de tous les citoyens, possède ces deux vertus. Si d'une part les défenseurs de la cité, ou comme nous les appelons, les soldats, sont courageux; si d'autre part les gardiens des

lois, les conseillers de la nation, sont prudents, il n'en faut pas davantage pour qu'on puisse dire de l'État qu'il est prudent et courageux. Les citoyens peuvent, dans un certain degré, ne pas l'être autant que lui, bien que les défenseurs et les conseillers de la cité se recrutent parmi eux. Mais pour la tempérance, pour la justice, il n'en va point de même : si les citoyens ne sont pas personnellement tempérants, si dans leurs rapports réciproques, ils ne sont pas justes les uns envers les autres, sans parler de cette justice officielle et rare qu'appliquent les sévères tribunaux, l'État lui-même ne peut être que très-imparfaitement tempérant et juste.

Il faudra donc, dans la démocratie, que chaque citoyen s'applique surtout à être tempérant, juste et saint, puisque le principe de la démocratie, c'est la vertu; et que, pour la prudence et le courage, le citoyen peut s'en rapporter en partie à ceux qui sont chargés de le gouverner et de le défendre.

En résumé, nous voyons bien clairement ce qu'est la vertu pour l'individu, et ce qu'elle est pour l'État. Les devoirs qu'elle impose sont de part et d'autre tout pareils; et puisque la démocratie doit accepter le noble joug auquel Montesquieu la soumet, cherchons les conséquences pratiques qu'entraîne surtout pour elle le principe de la vertu. L'histoire nous donnera ses témoignages; et l'exemple du passé, mieux compris, nous révélera quelques-uns des secrets de l'avenir. En se rappelant ce qu'a été parfois la démocratie, on jugera mieux de ce qu'elle doit être et peut être.

CHAPITRE III.

Des conséquences pratiques du principe de la vertu dans la démocratie.

D'abord, l'histoire des démocraties [1] atteste qu'elles sont à peu près le seul gouvernement qui se soit occupé comme il convient de l'éducation des citoyens. Ce qui se passe sous nos yeux, dans le sein de notre propre démocratie, nous prouve évidemment que c'est là une loi générale, que notre nation peut accomplir mieux encore que toutes les autres nations, parce

[1] *L'histoire des démocraties.* Quand on parle des démocraties antiques, il ne faut jamais perdre de vue les restrictions fatales dans lesquelles y était enchaînée la liberté. Tout ce qu'on dit de ces gouvernements, par rapport aux démocraties actuelles, ne s'applique jamais qu'à la société des citoyens, des hommes libres.

qu'elle est plus démocratique qu'aucune d'elles. Les républiques ont toujours surveillé avec la sollicitude la plus attentive l'éducation de leurs enfants : Athènes, Sparte, Rome, nous le montrent assez. Les monarchies, au contraire, ont en général négligé ce soin capital.

Cette préoccupation des démocraties se comprend et se justifie par le principe même sur lequel elles reposent. C'est dans les premières années de la vie qu'il faut former l'homme à la vertu et lui donner des mœurs; car son âme, pure encore de tous les contacts qui plus tard pourront la flétrir, reçoit alors, et garde fidèlement les impressions profondes et salutaires. La vraie éducation est celle qui enseigne la vertu; et parmi les philosophes, les plus grands et les plus sages sont ceux qui ont traité avec le plus d'étendue et de vérité cet inépuisable sujet. C'est que la démocratie, en soignant l'éducation de ses enfants, veille à son propre salut. Par là, elle protége et conserve sa propre

vie; et l'ardeur toute maternelle qu'elle apporte à ce devoir sacré, est passionnée comme une sorte de défense personnelle. Il faut perpétuer la vertu pour que l'État subsiste; il penche vers sa ruine, quand elle se relâche; il meurt, quand elle lui manque. Qu'on demande à Montesquieu comment les démocraties s'abîment et finissent quand la vertu y est mise en oubli et que les mœurs se dépravent. On peut être assuré que ces grandes défaillances des peuples que signale l'histoire, ont toujours été préparées par une négligence et de longues perversions dans l'éducation des citoyens.

Un trait non moins spécial des démocraties, c'est l'amour sans bornes de la patrie. La gloire des républiques anciennes, et leur grandeur, l'enthousiasme que nous inspirent et qu'inspireront toujours leurs exemples, n'ont point d'autre cause. Dans la démocratie, on n'aime pas seulement la patrie « comme la mère commune; » on l'aime surtout, bien que parfois

sans le savoir, comme l'institutrice de la vertu. L'âme de l'homme est si naturellement faite pour le bien, qu'elle ne peut jamais donner qu'au bien seul ces irrésistibles dévouements. Le patriotisme a eu quelquefois, je ne le nie pas, ses erreurs et même ses crimes; en poursuivant le bien, il ne l'a pas toujours rencontré, parce qu'il reste toujours dans l'homme un fond de faiblesse naturelle, et qu'il se perd bien souvent par les sentiments mêmes qui lui ont été donnés pour le sauver. Mais ce n'en est pas moins le patriotisme, c'est-à-dire l'amour de la vertu, qui a fait faire toutes les grandes choses dans les démocraties, qui a formé ces incomparables caractères, nos modèles et nos maîtres, que nous reproduirons sans doute en les imitant, quand nos immenses sociétés pourront faire, pour l'universalité des membres qui les composent, ce que la patrie antique faisait pour ses rares citoyens. Le patriotisme est moins connu des monarchies, parce

que la vertu principale du sujet est d'obéir au monarque, et que l'homme ne se dévoue jamais que très-imparfaitement à l'homme. Ce n'est que dans une démocratie que le philosophe peut dire : « La patrie a plus de droits et de res-
« pects à nos hommages, elle est plus auguste
« et plus sainte devant les Dieux et devant les
« sages qu'un père, qu'une mère et que tous
« les aïeux. Il faut respecter la patrie, même
« dans sa colère; avoir pour elle plus de sou-
« mission et d'égards que pour un père; la ra-
« mener par la persuasion, ou obéir à ses or-
« dres; souffrir sans murmurer tout ce qu'elle
« commande de souffrir, fût-ce d'être battu ou
« chargé de chaînes. Si elle nous envoie à la
« guerre pour y être blessés ou tués, il faut y
« aller; le devoir est là; il n'est permis, ni de
« reculer, ni de lâcher pied, ni de quitter son
« poste. Sur le champ de bataille, devant le tri-
« bunal, partout, il faut faire ce que veut la
« République, ou employer auprès d'elle pour

« la fléchir les moyens que la loi accorde. En-
« fin, si c'est une impiété de faire violence à un
« père, à une mère, c'en est une bien plus
« grande de faire violence à la patrie[1]. » Croit-on que le sage d'Athènes, que Socrate, eût jamais tenu de la patrie un tel langage, si l'idée de la patrie ne se fût confondue dans son âme avec l'idée même de la vertu et du bien ?

Par suite, il n'y a pas de gouvernement où l'obéissance aux lois doive être plus complète que dans la démocratie. La loi n'y est pas seulement l'ordre donné par la patrie, qu'on respecte et qu'on aime, et par le magistrat qu'elle institue; c'est le jugement de « la raison de-
« venue la règle commune de l'État. » Il y a de plus cet avantage dans les gouvernements libres, que les citoyens, chacun pour leur part individuelle, ont participé à la confection de la loi qui les régit. Mais ce n'est pas même une

[1] Platon, *Criton*, p. 148, traduction de M. V. Cousin.

œuvre personnelle qu'ils défendent en y obéissant : c'est la voix de la vertu qu'on écoute et qu'on suit en se faisant « le serviteur de la loi. » La crainte n'entre pour rien dans cette soumission généreuse et volontaire. Socrate, dans la prison où l'attend la ciguë, préfère, pour rester un bon citoyen, la mort à la fuite; il redoute de trouver au seuil de son cachot les Lois de la République élevant leur voix accusatrice, et lui reprochant sa désobéissance comme un attentat à la vertu. Violer la loi, c'est manquer à la foi promise, même quand la loi se trompe dans ses applications et qu'elle frappe un innocent. Le juge alors est seul coupable, et c'est se rendre presque aussi coupable que lui que de se soustraire à son jugement inique, mais légal; car la loi, comme l'a si bien dit Aristote, « c'est « l'intelligence sans les passions aveugles des « hommes qui la font ou qui l'exécutent [1]. » Le premier et le plus immuable principe de la

[1] Aristote, *Politique,* livre III, ch. xi, § 4.

vertu, c'est de ne jamais faire le mal, et de ne pas même le rendre quand on l'a reçu. D'ailleurs, la vertu, fondée sur la sagesse et ses immuables croyances, n'a-t-elle pas toujours pour soi l'équité des Dieux? Et que peut-on craindre des hommes, quand la mort même, dont ils disposent, ne peut que combler les espérances de toute une vie?

Cette obéissance absolue à la loi, qu'on ne doit jamais changer que par les voies de la douceur et de la persuasion, a cette autre conséquence admirable, que la démocratie est celui de tous les gouvernements où l'ordre peut être à la fois le plus assuré et le plus réel. L'ordre qu'on obtient par la terreur sous les gouvernements despotiques est factice, et n'est bon que pour les esclaves ou pour des brutes. L'ordre vraiment digne de l'homme est celui qui s'allie avec la liberté, celui même que la liberté s'impose et qui vient d'elle, appuyé sur les principes inébranlables de la vertu et de la raison.

De cette obéissance à la loi, sort une troisième conséquence politique, qui se développe et qu'on n'apprécie complétement que dans les démocraties. Certainement on doit obéir à la loi sans résistance, sans murmure même; mais ceci ne veut pas dire qu'on doive l'approuver dans tout ce qu'elle prescrit. La loi n'est pas infaillible; il faut donc la réformer quelquefois; et comme toute violence est proscrite, et que le gouvernement démocratique est le seul qui puisse dire légitimement que contre lui « l'insurrection « n'est jamais permise, » il ne reste que la discussion pour réparer le mal, ou substituer à un bien devenu insuffisant un bien plus complet. La conscience dans l'homme n'abdique jamais; devant ce tribunal impartial et pacifique, le citoyen peut toujours citer les lois les plus augustes de son pays. Il faut donc dans la démocratie une liberté absolue de penser, une liberté absolue d'exprimer ce qu'on pense [1]. Le ci-

[1] Voilà comment « Athènes était l'endroit de la Grèce

toyen doit à la patrie le fruit de ses méditations. Socrate passe sa vie, et la risque enfin, à conseiller ses concitoyens, qui le frappent sans le décourager. Il n'y a de limite aux conseils et aux critiques que la paix même de la cité et l'existence de l'État. Voilà pourquoi la liberté de la presse tient une telle place dans tous les États modernes, qui, en devenant libres, se rapprochent de plus en plus du gouvernement modèle, de la démocratie. Il faut ajouter que, seule parmi les gouvernements, la démocratie peut admettre la liberté de discussion dans toute sa latitude. Quand on a pour base la justice et la vérité, qu'aurait-on à redouter de l'examen même le plus sévère? La discussion, loin d'ébranler alors les principes sur lesquels s'appuie la société, ne fait que les rendre plus forts et plus indestructibles. La monarchie, l'oligar-

où l'on avait la plus grande liberté de parler, » comme Socrate le dit à Polus, dans le *Gorgias*, page 224, trad. de M. V. Cousin.

chie ne peuvent guère souffrir qu'on les discute, parce qu'on serait bien près alors de les renverser. La démocratie, si elle était toujours sage, pourrait hardiment appeler la controverse, qui n'aurait alors d'autre effet que de l'éclairer et de l'affermir. Elle s'offrirait aux coups de ses adversaires, sûre de toujours en triompher.

Mais ce n'est pas d'un ordre matériel et purement extérieur que la vertu peut se contenter. Il lui faut cet ordre intime et profond que la conscience de chaque citoyen doit recéler et qui est la ferme assise de l'ordre social lui-même. Il lui faut l'ordre moral, sans lequel l'autre est à la fois sans valeur et sans durée. Elle l'exige de tous sans distinction ; mais elle l'exige plus étroitement encore des magistrats, dont l'exemple a tant d'empire même sur des égaux, obéissant à une autorité légitime.

Platon enseignait admirablement, voilà plus de deux mille ans, comment l'État pouvait, par des soins intelligents et délicats, se préparer

des chefs dignes de le régir. Mais les vœux de Platon, quelque réalisables qu'ils sont, n'ont jamais été réalisés; et quand il s'est trouvé des sages à la tête des sociétés, c'est, presque toujours, la nature ou le hasard qui les avait faits; ce n'était pas la prudence sociale qui les avait formés pour ces hauts et difficiles devoirs. La réflexion ni l'étude ne les y avaient point en général disposés; ils n'avaient pas eux-mêmes le secret de leur propre sagesse; et l'on ne trouverait peut-être point, dans les annales de l'humanité, un seul philosophe qui ait été chargé de conduire et de gouverner un peuple.

Est-il besoin de dire que, dans un gouvernement qui doit conformer sa vie à la vertu, c'est à l'intelligence, à la raison, que doivent être remis le pouvoir et l'exercice de la souveraineté? La démocratie poussée à sa dernière limite, c'est l'abolition complète de toutes les conditions autres que le mérite. Dans les monarchies, dans les aristocraties, le mérite se fait jour

aussi, parce que l'État a beau faire, les conditions factices dont il essaye de se contenter et de vivre ne lui suffisent pas. La naissance et la richesse sont des éléments sociaux fort utiles; et il n'est pas besoin d'avoir vécu dans nos États modernes pour savoir tout ce qu'ils valent. Aristote, au temps d'Alexandre, les appréciait tout aussi bien que nous pouvons le faire, après ces longues et nombreuses expériences de la monarchie sous toutes ses formes. Mais les politiques grecs savaient de plus, et nous savons comme eux, que la richesse et la naissance ne peuvent suffire, et qu'il faut, pour les soutenir et les conserver, précisément ce qui les a créées l'une et l'autre, et peut toujours les suppléer, à savoir, le mérite [1]. Or nous voyons assez, par l'exemple même de notre siècle, que rechercher

[1] Aspasie et Socrate le disent expressément dans le *Ménexène* : « Le gouvernement d'Athènes était autrefois le « même que maintenant, une aristocratie. Les uns l'appel- « lent une démocratie; les autres, autrement, selon leur goût; « mais c'est réellement une aristocratie sous le consente-

avant tout le mérite personnel, indépendamment de tout autre avantage étranger, c'est le but constant de la démocratie. La plus démocratique de toutes les institutions, par cela même qu'elle abaisse toutes les barrières, c'est le suffrage universel, que nous tentons d'appliquer et qui a déjà produit des résultats qu'on était bien loin d'en attendre. Les aristocraties les plus prudentes ne font donc pas mieux à cet égard que ne fait ou ne peut faire la démocratie. Elle assurera dans son propre intérêt, et par son principe même, le gouvernement des meilleurs, que Platon demandait, et qui est le seul gouvernement vraiment digne de ce nom.

Quand la hiérarchie sociale repose sur une base aussi solide, aussi juste, il est alors plus difficile qu'il y ait place dans la cité pour ces

« ment du peuple. Le peuple, qui possède l'autorité souve-
« raine, confère les charges et la puissance à ceux qui parais-
« sent être les meilleurs. Le seul principe reçu, c'est que
« celui qui paraît être habile ou vertueux l'emporte et com-
« mande. » *Ménexène*, p. 195, trad. de M. V. Cousin.

haines et ces jalousies qu'excitent les fortunes imméritées. Les passions les plus mauvaises s'apaisent devant le succès, quand il est équitable; et l'exercice du pouvoir entre des mains qui sont dignes de le porter, adoucit bien des rancunes et rassure bien des intérêts. L'élection, d'où sortent les magistratures, leur donne en outre une force et une bienveillance qui contribuent puissamment à la paix de la cité et à l'union des citoyens.

Le principe de l'État démocratique est le seul qui puisse inspirer aux hommes la véritable concorde, en leur donnant, sur les sujets qui les divisent le plus ordinairement, sur le juste et l'injuste, l'honnête et le déshonnête, le bien et le mal, des opinions uniformes et immuables. La sagesse antique l'a dit, et l'expérience de tous les siècles l'a répété : « Il n'y « a d'amitié solide qu'entre les hommes ver- « tueux. » L'amitié, c'est, on le sait, l'égalité; mais c'est surtout l'égalité entre gens qui

s'estiment. La vertu, qui découle du principe même de l'État, s'insinue donc dans toutes les parties qui le composent, pour les vivifier et les unir; et voilà comment la démocratie est le seul gouvernement où l'on comprenne et où l'on applique les véritables sentiments de la fraternité sociale. Platon disait bien aux citoyens de sa cité idéale qu'ils étaient les enfants d'une même terre, d'une même patrie, qu'ils étaient tous frères, et qu'ils devaient avoir les uns envers les autres cette sympathie bienveillante qui lie les membres d'une même famille. Mais ce n'est que de nos jours qu'on a essayé de mettre en pratique dans toute leur étendue ces nobles maximes, qui jaillissent du fond du principe revendiqué en l'honneur de la démocratie.

Il faut bien voir d'ailleurs que cette fraternité est surtout intellectuelle. On doit soulager matériellement ses frères, quand ils souffrent; mais le principal devoir envers eux et le plus

fécond, c'est de les améliorer moralement. Socrate est encore en ceci le modèle du citoyen accompli. A son exemple, chacun de nous peut toujours, dans une certaine mesure, appliquer à soi-même et aux autres cet examen scrupuleux et bienveillant qui instruit et corrige. La vertu n'a pas de soin plus cher et n'a pas de bienfait à la fois plus aisé ni plus utile.

Il suit de là que le dédain des biens matériels et de la richesse est très-facile à la démocratie; et ceci pour deux raisons. En poursuivant les biens divins, et en en goûtant les charmes solides, la vertu n'a pas de peine à négliger les biens vulgaires, ou du moins à ne les rechercher que dans la mesure où ils sont indispensables. Elle ne les oublie pas; mais elle les prise à leur juste valeur, et ne se passionne point pour eux, parce qu'elle place son amour plus haut. En second lieu, la vertu redoute ces biens qu'elle néglige; elle sait quels en sont pour la faiblesse humaine les périlleux attraits; elle les évite

pour n'y point succomber, et elle les craint presque autant qu'elle les dédaigne. La prudence et la tempérance, qui lui sont habituelles, la préservent également de ces écueils, où se brisent toujours les monarchies et les gouvernements oligarchiques.

Ce ne sont donc pas seulement les circonstances extérieures et le hasard qui donnent aux démocraties ces vertus admirables que personne ne leur conteste, la frugalité, la simplicité, l'austérité des mœurs. Ces vertus qu'a vantées l'histoire, dans les premiers temps du moins de toutes les démocraties, dérivent du principe sur lequel elles s'appuient. La tempérance est une des parties essentielles de la vertu, qui ne peut vivre au milieu des excès des passions, et qui succombe à leurs assauts.

Voilà ce qui explique encore pourquoi, dans les démocraties, le pouvoir est en général si divisé. Tempérer le pouvoir, est une maxime aussi ancienne que sage. Socrate et Platon n'ont

cessé de la recommander aux politiques de leur temps ; ils la recommandent encore aux politiques de tous les siècles. Mais il n'y a guère que la démocratie qui pratique cette maxime; et les autres gouvernements ne la mettent à profit que dans la proportion même où ils se rapprochent de la forme et des institutions démocratiques. D'où vient aux démocraties cette tempérance politique, gage de la stabilité des États, et qui a soutenu Rome pendant plus de sept cents ans, si ce n'est de cette autre tempérance que la vertu impose aux citoyens, et qui de leur âme passe jusqu'à l'âme de l'État lui-même? « Si, au lieu de donner à une chose ce qui lui « suffit, on va beaucoup au delà ; si, par exem-« ple, on donne à un vaisseau de trop grandes « voiles, au corps trop de nourriture, à l'âme « trop d'autorité, tout se perd. Le corps devient « malade par excès d'embonpoint. L'âme tombe « dans l'injustice, fille de la licence. Mais il « n'appartient qu'aux plus grands législateurs,

« instruits de la mesure du pouvoir qui suffit à « la nature humaine, de prévenir cet inconvé- « nient [1]. » De tous les gouvernements, c'est encore la démocratie qui résout le mieux ce problème ; et c'est à son principe qu'elle doit quelquefois d'en trouver si bien la solution épineuse. Toutes les démocraties n'ont donné le pouvoir suprême qu'à de très-courtes échéances, et elles l'ont en outre diminué en l'entourant de pouvoirs secondaires qui le limitent et le refrènent. C'est la gloire des gouvernements constitutionnels, ou semi-démocratiques, de pondérer les pouvoirs en les divisant. Mais dans ces gouvernements, c'est une sorte de concession qu'ils accordent à grand'peine, ou même qu'on leur arrache. Pour les démocraties, au contraire, c'est une règle qui leur est facile, parce que cette règle est dans leur nature et parce qu'elles se l'imposent.

C'est encore à la même cause qu'il faut at-

[1] Platon, *Lois*, l. III, p. 172, traduction de M. V. Cousin.

tribuer l'importance que, dans toutes les démocraties, acquièrent les classes moyennes. « Comme la modération et le milieu en toutes « choses sont ce qu'il y a de mieux, il s'en- « suit, évidemment, qu'en fait de fortunes, la « moyenne propriété est la plus convenable de « toutes. Elle sait, en effet, se plier plus aisé- « ment que toute autre aux ordres de la raison, « qu'on écoute si difficilement quand on jouit « de quelque avantage extraordinaire en force, « en naissance, en richesse; ou quand on souffre « de quelque infériorité excessive de pauvreté, « de faiblesse, d'obscurité. Dans le premier cas, « l'orgueil que donne une position si brillante, « pousse les hommes aux grands attentats. Dans « le second, la perversité se tourne aux délits « particuliers; et les crimes ne se commettent « jamais que par orgueil ou perversité. Négli- « gentes de leurs devoirs politiques dans le sein « de la ville ou au sénat, les deux classes extrê- « mes sont également dangereuses pour la cité.

« Il faut dire encore qu'avec cette excessive
« supériorité que procure l'influence de la ri-
« chesse, un nombreux parti, ou tel autre avan-
« tage, l'homme ne veut ni ne sait obéir. Dès
« l'enfance, il contracte cette indiscipline dans
« la maison paternelle ; et le luxe dont on l'a
« constamment entouré ne lui permet pas d'o-
« béir, même à l'école. D'autre part, une ex-
« trême indigence ne dégrade pas moins. Ainsi,
« la pauvreté empêche de savoir commander,
« et n'apprend qu'à obéir en esclave. L'extrême
« opulence empêche l'homme de se soumettre
« à une autorité quelconque, et ne lui enseigne
« qu'à commander avec tout le despotisme d'un
« maître. On ne voit alors dans l'État que tyrans
« et esclaves, et pas un seul homme libre. Ici,
« jalousie envieuse ; là, vanité méprisante, si
« loin l'une et l'autre de cette bienveillance réci-
« proque et de cette fraternité sociale qui est la
« suite de la bienveillance. Eh ! qui voudrait
« d'un ennemi à ses côtés, même pour un in-

« stant de route ! Ce qu'il faut surtout à la cité, « ce sont des êtres égaux et semblables, con- « dition qui se trouve avant tout dans les situa- « tions moyennes; l'État est nécessairement « mieux gouverné quand il se compose de ces « éléments qui en forment selon nous la base « naturelle. Ces positions moyennes sont aussi « plus sûres pour les individus : ils ne convoi- « tent point, alors, comme les pauvres, la for- « tune d'autrui ; et leur fortune n'est point con- « voitée par autrui, comme celle des riches « l'est ordinairement par l'indigence. On vit « ainsi loin de tout danger, dans une sécurité « profonde, sans former ni craindre de conspi- « ration. »

Ces judicieuses observations, que ne désavouerait pas un démocrate de nos jours, de qui sont-elles? D'Aristote [1]; et l'expérience de notre société, où domine la classe moyenne depuis plus de soixante ans, ne le démentira pas.

[1] Aristote, *Politique*, liv. VI, ch. 11, §§ 3 et suiv.

C'est cette classe, déjà la plus nombreuse de beaucoup, qui fera l'ordre et la stabilité durables de notre démocratie.

Cette modération, qui va si bien avec la vertu, qui l'assure et la garantit en la conservant, est conforme à la sagesse et à la nature humaine bien comprise. Il suit de là que, reposant sur un principe aussi général et aussi profond que celui de la vertu, les démocraties ne travaillent pas, comme les monarchies ou les aristocraties, pour elles seules : elles travaillent en quelque sorte pour l'humanité tout entière. Leur activité est moins égoïste ; et les progrès qu'elles font d'abord pour elles-mêmes, sont des conquêtes pour la civilisation du genre humain. Si Athènes et Rome n'eussent pas été des républiques, elles n'auraient point eu sur le destin des peuples, sur leur intelligence et leurs institutions, cette influence décisive et bienfaisante qui les immortalise. Comme, au fond, l'État dans les démocraties n'a pas d'intérêt particulier, d'in-

térêt individuel, et qu'il ne recherche que l'intérêt de tous, il étudie le juste et le vrai dans toute leur étendue, et il les trouve l'un et l'autre dans la mesure des lumières et des mœurs du temps. Ces parcelles de justice et de vérité, dont quelques-unes suffisent à la gloire des plus grands législateurs, sont l'héritage vénérable qu'ils transmettent aux générations qui se succèdent; et les démocraties ont plus apporté à ce patrimoine commun qu'aucune autre forme de gouvernement [1]. C'est ainsi que la France, qui devait représenter plus tard la démocratie dans l'Europe moderne, a eu de très-bonne heure ce caractère éminent d'universalité dans toutes ses œuvres. La Constituante n'a pas décrété les

[1] Aspasie et Socrate expriment la même pensée dans le *Ménexène*, en parlant de la démocratie athénienne : « Les « ancêtres de ces guerriers et les nôtres, ces guerriers mê- « mes, nés si heureusement et élevés au sein de la liberté, « ont fait tant de belles actions publiques et particulières « dans le but de servir l'humanité. » *Ménexène*, p. 196; trad. de M. V. Cousin.

droits du citoyen français; elle a proclamé les Droits de l'homme. Depuis la Constituante, nous n'avons rien perdu de ces généreuses traditions. Les conserver, les étendre, les approfondir, sera la gloire de notre siècle et de ceux qui suivront. Une révolution en France amène un progrès dans l'Europe entière.

Terminons cette peinture de la démocratie par un dernier trait. La piété est non-seulement facile à la vertu; elle lui est indispensable. La loi de l'homme ici-bas, suivant Platon, c'est autant qu'il le peut de se rendre semblable au Dieu qui l'a créé, et qui le protége; son invincible appui, c'est « la vertu, et Dieu à qui elle plaît. » L'homme qui s'élève souvent vers son auteur et son modèle infini par ses actions vertueuses, n'a pas de peine à s'y élever plus souvent encore par la pensée. C'est revenir à la source vraie, à la source éternelle du bien, qu'il poursuit et qu'il pratique; et le cœur qu'anime cette sainte ardeur, résisterait à son propre élan,

s'il ne remontait pas plus haut que sa conscience et que cette vie. Voilà pourquoi les démocraties doivent être pieuses, et comment elles doivent surtout l'être, du moment qu'elles reviennent à elles-mêmes, et que, sortant de l'ivresse de la lutte qui les affranchit, elles peuvent se reconnaître et se comprendre.

Telles sont donc les conséquences à peu près inévitables qu'entraîne, pour les démocraties en général, le principe de la vertu, plus ou moins bien compris, mais toujours appliqué et cultivé par elles : sollicitude immense pour l'éducation de la jeunesse, patriotisme ardent, soumission à la loi, ordre véritable de la société, liberté absolue de penser, surveillance perpétuelle des citoyens les uns à l'égard des autres, et surtout des magistrats, empire remis à la raison et au mérite, fraternité sincère et féconde, estime modérée de la richesse matérielle, division et limitation du pouvoir, prédominance des classes

moyennes, influence décisive sur la civilisation, enfin piété profonde, parce que cette piété est toute naturelle à l'État démocratique.

Ce portrait, quelque flatteur qu'il soit, n'est pas faux. L'histoire atteste que parfois les démocraties ont mérité ces louanges à divers égards, s'il ne s'en est pas encore trouvé une seule qui les méritât toutes ensemble. Il dépend de nous que l'avenir l'emporte sur le passé.

CHAPITRE IV.

De la liberté dans ses rapports avec la vertu.

Nous avons ressenti et nous ressentons, comme toutes les démocraties, la passion ardente de la liberté, inconnue presque entièrement dans les gouvernements d'une autre nature. Cette passion est légitime par les mêmes raisons que l'amour de la patrie. L'amour de la liberté est même antérieur et supérieur à l'autre, bien qu'il se confonde avec lui, et que, pendant longtemps, homme libre et citoyen n'aient été qu'une seule et même chose.

Quand on n'a point étudié profondément la nature essentielle du libre arbitre dans l'être hu-

main, on ne comprend point assez les prodiges qu'a enfantés à toutes les époques l'amour de la liberté, chez tous les peuples démocratiques. On s'étonne de tant d'actions héroïques et surhumaines que nous atteste le fidèle souvenir de l'histoire, et que notre siècle aussi a vues se renouveler sous ses yeux. Mais quand on pénètre jusqu'au secret ressort qui meut l'activité de l'homme, et qu'on interroge les profondeurs de la conscience, on voit mieux alors tout ce que ce levier mystérieux peut avoir de force dans ces corps immenses qu'on appelle des nations. La liberté dans l'homme et la liberté politique dans les États ont des liens intimes; la seconde n'est que le développement de la première, sa consécration et sa garantie sociale. La seule différence, c'est que celle-ci s'exerce par un acteur unique, sur la scène étroite mais lumineuse de la conscience individuelle, tandis que l'autre s'exerce par d'innombrables acteurs sur le vaste et confus théâtre

des sociétés humaines, où se fixent les regards de l'histoire.

La liberté dans l'individu est cette faculté essentielle qui permet à la volonté de se déterminer sans en appeler à d'autre autorité que la raison. Ce qui la constitue plus particulièrement encore, c'est qu'en face de la raison même, et tout en y obéissant, l'intelligence de l'homme a la pleine et entière conscience qu'elle pourrait se déterminer en un sens contraire. Elle accepte le conseil de la raison; mais elle ne le subit pas, puisqu'elle sent qu'elle pourrait le braver. Seulement, la loi véritable de l'homme, la condition de son bonheur et de son existence même, c'est de suivre autant qu'il le peut la raison, puisqu'il est un être raisonnable.

Tout homme peut reconnaître en lui-même, en s'observant avec quelque attention, ces deux facultés fort distinctes, qui se complètent réciproquement. Imaginez la raison sans la liberté; imaginez la liberté sans la raison; l'homme pé-

rit si l'une des deux, raison ou liberté, lui fait un instant défaut.

Il y a cependant cette différence que la raison est supérieure à la liberté; car elle doit la régir et l'incliner à l'obéissance. Elle n'est pas absolument propre à l'homme, puisque, tout en la suivant, il se sent toujours très-loin et très-au-dessous d'elle. Il comprend bien qu'il y a, par delà cette raison qui éclaire les obscurités de son intelligence, une raison infinie dont la sienne n'est qu'un reflet et comme une émanation ou une ombre. Voilà ce qu'on veut exprimer quand on dit que la raison de l'homme ne lui appartient pas précisément et qu'elle est impersonnelle. Tout au contraire, la liberté n'a plus ce divin caractère dans les actes qu'elle produit. C'est bien toujours Dieu qui a fait à l'homme cet inestimable présent; mais il semble qu'il le lui ait fait en propre, et qu'ensuite il s'en soit en quelque sorte retiré, puisqu'il a permis à la liberté d'aller au mal et de

déserter le bien, que n'embrasse pas toujours assez fortement la débilité de notre nature. La liberté est donc, relativement à nous, la faculté par excellence; et quand elle est perdue dans l'homme, l'être matériel peut subsister encore; mais la créature humaine a disparu, digne d'une inexprimable pitié pour ce qui lui a été ravi.

On voit par là que tout ce qui dans l'individu porte atteinte à la liberté, porte réellement atteinte à l'homme même; et les passions, quand elles bouleversent l'âme dans sa vie morale, la détruisent et la ruinent, précisément en lui ôtant sa liberté.

N'est-il pas d'ailleurs de pleine évidence que la liberté est une condition indispensable de la vertu? De quelque côté que l'on considère la vertu pour l'apprécier et la bien comprendre, elle n'est que le mérite de la volonté se décidant, quelquefois au prix des plus douloureux sacrifices, à exécuter les ordres de la raison. La

vertu qui n'a pas rendu de combats n'est pas une vertu, à proprement parler; et le nom même qu'elle porte ne se concevrait plus, puisqu'il indique, dans toutes les langues comme dans la nôtre, l'action d'une force qui a triomphé, et le combat, trop souvent douteux, où il nous a fallu choisir entre le bien et le mal, et nous décider pour le premier par la défaite du second.

Voilà bien la liberté. A ces traits nul ne peut la méconnaître, puisque chacun de nous la porte tout entière en soi. La puissance de faire ou de ne pas faire, qu'on a confondue fréquemment avec la liberté, n'en est qu'une suite toute matérielle, qui au fond n'a rien à faire avec elle. Il faut bien que la résolution prise dans les conseils de l'âme se traduise en actes extérieurs, et la condition même où notre âme est placée relativement au corps nous en fait une inévitable loi; mais la liberté n'en existe pas moins, incontestable et toute-puissante dans sa sphère, même lorsque l'activité qu'elle met en

jeu, est entravée dans son développement au dehors et dans son efficacité.

Transportez tout ceci de l'individu à l'État; élargissez les proportions du tableau, et vous comprendrez sans peine pourquoi les peuples constitués en démocratie ont fait de si prodigieux efforts pour conserver leur liberté. On le voit bien : c'était plus que leur existence qu'ils défendaient, c'était leur vertu. Athènes à Marathon triomphe de l'innombrable armée des Perses. C'est .l'indépendance nationale qui est assurée par cette victoire, et l'indépendance est en quelque sorte le rempart de la liberté, que l'État entretient dans son sein, comme chaque citoyen l'entretient au dedans de lui-même. Mais il ne suffit pas que l'État soit libre au dehors et qu'il n'ait rien à craindre dans ses relations de toute sorte avec ses voisins. Il faut qu'à l'intérieur les citoyens aussi soient libres dans leurs rapports avec l'État, dans leurs rapports entre eux. Qui réglera la liberté dans

l'État? Qui en fixera les vagues et contestables limites? Précisément ce qui la règle dans l'individu lui-même : la raison. Or, la raison qui régit l'État et les membres de la cité, c'est la loi, faillible comme peut l'être la raison même de l'homme, mais ayant toujours comme elle le bien seul pour mobile et pour but. La loi, c'est la raison politique, la raison sociale, disposant d'une manière générale, et, s'il se peut, impartiale, pour tous les êtres que la cité renferme. La loi doit donc être sainte et divine en quelque sorte, au même titre que la raison dans l'individu. Obéir à la loi est pour le citoyen un devoir tout aussi étroit, tout aussi impérieux que d'obéir à la raison pour l'homme; et comme tout se tient dans cet admirable enchaînement, l'homme le plus vertueux est aussi le citoyen le plus soumis. Socrate, qui toute sa vie n'a écouté que la raison, n'a pas plus de peine à écouter la loi et à l'accomplir, même quand la loi l'immole injustement.

Mais comme la raison qui parle dans la loi est faite de main d'hommes, et qu'elle est toujours justiciable de cette autre raison que Dieu fait parler dans la conscience, il s'ensuit que non-seulement la loi doit être équitable, mais que de plus, pour être vraiment observée, il faut qu'elle soit faite, au moins médiatement, par tous les citoyens qui doivent y obéir. On se soumet bien plus aisément à sa propre raison qu'on ne se soumet à la raison d'autrui; et le citoyen s'approprie en quelque sorte la raison légale, en participant directement ou indirectement à la loi qui le gouverne. Voilà comment, dans toutes les démocraties, le premier attribut de la liberté civile, c'est le droit, plus ou moins large suivant les lieux, suivant les temps, pour tout citoyen, d'avoir part à la confection de la loi. C'est le premier caractère auquel Aristote reconnaît le citoyen dans la cité antique; et chez nous, aujourd'hui même, le droit le plus essentiel des citoyens, n'est-ce pas

le droit électoral, que leur confère le principe du suffrage universel?

C'est dans cet assentiment raisonnable des citoyens que la loi puise son autorité principale. La force publique qui vient parfois l'appuyer et qui doit toujours en garantir l'exécution, ne vaut jamais que contre des minorités rebelles.

La loi sagement faite, équitablement appliquée, respectée par les citoyens, qui s'y soumettent, telle est donc la première, et l'on peut presque dire la seule garantie de la liberté dans les démocraties. Aussi, quand les lois y sont mauvaises ou méprisées, tout est perdu. La vertu politique n'y est plus possible, et l'État ne tarde point à périr.

Mais si la liberté est une condition indispensable de la vertu, qui n'est pas si elle n'est libre, la vertu sait bien aussi que c'est l'abus de la liberté qui la corrompt et la ruine. Un être qui n'est pas libre ne peut être vertueux sans doute;

mais d'autre part, il ne peut faillir. Si donc la liberté est la condition du bien, elle est aussi la condition du mal moral; et la vertu chancelante de l'homme a trop souvent senti, par les chutes qui la dégradent, combien le vice a des pentes nombreuses et irrésistibles. Voilà ce qui justifie la vigilance sans relâche que le sage doit exercer sur lui-même, s'il ne veut pas que son âme soit surprise et vaincue. Notre ennemi est en notre cœur; et si le véritable bonheur ne réside qu'en nous-mêmes, nos maux réels ne viennent pas non plus d'une autre source. Pour être maître de soi, il faut se combattre; et la faiblesse de l'homme est si radicale qu'en général la liberté lui est plus fatale encore qu'elle ne lui est utile. Elle lui avait été donnée pour sa grandeur et pour son salut; elle le perd et l'abaisse, parce que, au lieu de cette liberté qui agit dans les limites et sous l'œil de la raison, l'homme s'est laissé aller à l'empire de la passion, qui permet tout et ruine tout.

La licence s'introduit également dans l'État; elle y prend le nom particulier d'anarchie, à la fois quand les lois décrétées par les magistrats n'y sont plus faites suivant la raison et l'intérêt général, et quand elles ne sont plus exécutées par les citoyens, quelque bonnes d'ailleurs qu'elles puissent être. C'est surtout à ce dernier désordre qu'on donne plus spécialement le nom d'anarchie; mais le premier, quoique moins apparent, me semble au moins aussi fréquent et plus redoutable. Tant que les lois restent conformes à la raison, et que les magistrats chargés de les appliquer conservent le courage de remplir leur mission, l'État ne court pas un grave danger. La révolte des citoyens, si la cause en est injuste et légère, n'est pas de longue durée, et n'a jamais beaucoup de force ni d'étendue. Mais quand la loi est inique et déraisonnable par la faute des magistrats, le mal alors est profond, même quand il ne se fait pas sentir immédiatement. Il pénètre peu à peu les

diverses parties de l'État; il poursuit ses ravages sourdement; et, plus tard, il éclate si vivement qu'il faut une révolution pour le vaincre et le guérir.

On doit donc, pour éviter l'anarchie dans les démocraties, veiller de très-près à ces deux choses : la confection des lois et l'exécution des lois, qui doivent toujours être équitables, et auxquelles le citoyen ne peut refuser obéissance, puisque ce serait s'insurger contre la raison même.

Mais, malgré la plus constante et la plus sincère vigilance, l'anarchie a toujours été pour les démocraties un danger prochain qui en appelle bientôt un autre en sens contraire, la tyrannie, « remplaçant l'excès de la liberté par « l'excès de la servitude. » Voilà plus de deux mille ans que cet écueil a été signalé à la démocratie par les philosophes. Socrate et Platon n'ont cessé d'en avertir la république d'Athènes, qui n'a point écouté leurs conseils, quelque

sages qu'ils fussent : « Ce qui fait la ruine de « l'État démocratique, disait Platon, n'est-ce « pas le désir insatiable de ce qu'il regarde « comme son bien suprême, la liberté? Or, « l'amour de la liberté porté à l'excès, et ac- « compagné d'une indifférence extrême pour « tout le reste, ne bouleverse-t-il pas ce gou- « vernement, et ne rend-il pas enfin la tyrannie « nécessaire? Lorsqu'un État démocratique, « dévoré de la soif de la liberté, trouve à sa « tête de mauvais échansons qui lui versent la « liberté toute pure et jusqu'à l'enivrer; alors, « si ceux qui gouvernent ne sont pas tout à fait « complaisants, et ne donnent pas au peuple « de la liberté tant qu'il en veut, le peuple les « accuse et les châtie comme des traîtres et des « partisans de l'oligarchie. Ceux qui sont en- « core dociles à la voix des magistrats, il les « outrage, et les traite d'hommes serviles et « sans caractère. Il loue et honore en particu- « lier et en public les gouvernants qui ont l'air

« de gouvernés, et les gouvernés qui prennent « l'air de gouvernants. N'est-il pas inévitable « que, dans un pareil État, l'esprit de licence « s'étende à tout, et qu'il pénètre jusque dans « l'intérieur des familles pour y jeter la conta- « gion de l'anarchie? Or, ne voit-on pas le ré- « sultat de tout ceci? Les citoyens deviennent « ombrageux au point de s'indigner et de se « soulever à la moindre apparence de con- « trainte; et ils en arrivent enfin jusqu'à ne « tenir aucun compte des lois, écrites ou non « écrites, pour n'avoir absolument aucun « maître [1]. » Ces mauvais échansons, qui, suivant Platon, enivrent le peuple, ce sont les démagogues, dont la race n'est pas perdue, et que notre démocratie a vus sous tant de formes redoutables, variétés de celles qu'avaient dès longtemps critiquées la philosophie et le patriotisme.

[1] Platon, *République*, liv. VIII, p. 165 et suiv., trad. de M. V. Cousin.

Au fond, il n'y a qu'un seul moyen de prévenir l'anarchie et d'annuler l'influence délétère des démagogues, c'est d'éclairer les citoyens, et de leur donner, par une forte et simple éducation, la connaissance inébranlable de leurs véritables intérêts. Il faut qu'ils sachent dès l'enfance, et n'oublient jamais que leur bonheur se confond avec leur devoir. L'anarchie, en ruinant l'État, ruine bien plus sûrement encore les particuliers. Elle ne profite à personne, pas même à ceux qui la provoquent; et les sophistes, amenés au pouvoir par la faveur éphémère du peuple, qu'ils trompent en le flattant, sont victimes les premiers de leurs propres succès. De nos jours, avons-nous besoin qu'on nous apprenne ce que durent ces victoires des démagogues, et ce que gagne la société à ces agitations, qui n'ont d'autre mobile que la vanité et l'égoïsme de ceux qui les soulèvent et les entretiennent? Disons-nous-le avec une foi profonde : l'anarchie et le désordre, inévi-

tables peut-être pour les démocraties antiques, puisque Platon nous l'a dit, peuvent être évités par les démocraties modernes, si elles savent profiter des expériences de l'histoire. Ayons, à cet égard, confiance dans les lumières et le bon sens de notre pays.

N'oublions pas surtout que la liberté, qui est la condition même de la démocratie et de la vertu, peut trouver dans l'ordre des contre-poids, qu'il dépend de nous de lui donner. Plus la liberté est large et puissante, plus l'ordre doit avoir de garanties; pour qui comprend bien la démocratie, il est clair qu'elle peut comporter plus d'ordre qu'aucune autre forme politique, précisément parce qu'elle comporte plus de vertu. Ne serait-il pas bien étrange, en effet, que l'âme de l'homme vertueux fût le sanctuaire de l'ordre et de la paix, et que l'État, qui a pour principe la vertu, fût nécessairement condamné au trouble et à la discorde?

CHAPITRE V.

De l'égalité, conséquence de la liberté.

Un des moyens les plus assurés de maintenir l'ordre dans la démocratie, c'est d'y maintenir soigneusement l'égalité parmi les citoyens. Mais il faut bien savoir ce que c'est que l'égalité dans le gouvernement démocratique; car l'égalité, dont les démocraties sont en effet si jalouses, a donné lieu à plus d'équivoques encore et de malentendus que la liberté même.

Qu'est-ce donc que l'égalité?

Il est très-facile de le bien comprendre, si l'on se rappelle ce que c'est que la liberté. Évidemment, la liberté est le fond même de la nature humaine; l'homme, pour qui veut

le distinguer de tout le reste de l'univers, est avant tout un être libre. La liberté, prise en soi et essentiellement, est donc semblable dans tous les hommes, quelque différents qu'ils puissent être à mille autres égards, et même dans l'exercice individuel de cette liberté. C'est là ce qui constitue l'identité de la race, parce que c'est là ce qui constitue l'être humain lui-même. Ce seul point de ressemblance suffit pour établir l'égalité des hommes entre eux; ou pour mieux dire, c'est le seul point où ils soient égaux. Cherchez bien dans toute la nature de l'homme, vous ne trouverez, hors de cette faculté éminente et toute pareille dans chacun de nous, que différences et inégalités profondes. Au moral, au physique, tous diffèrent les uns des autres. Si de la personne même de l'individu, l'on passe à tout ce qui l'accompagne et l'entoure, les dissemblances sont encore bien plus saillantes et décisives. Naissance, éducation, caractère, fortune, posi-

tion sociale, on cherchera vainement l'égalité dans tout cela ; on tentera bien plus vainement encore de l'y établir, parce que tout cela ne souffre point d'égalité véritable, et que c'est vouloir bouleverser la nature même des choses, que d'essayer de changer cette immuable loi [1].

Ainsi, la seule égalité que l'État doive garantir aux citoyens dans la démocratie, c'est l'égalité de la liberté. La Providence a donné à chacun de nous la liberté, pour que nous puissions, comme êtres moraux et responsables, développer les facultés de toute sorte qu'elle nous a réparties dans des mesures si diverses. Tout ce qui gêne et peut détruire ce libre développement doit être écarté par l'État, comme attentatoire tout ensemble et à la nature humaine et à la durée même de la société. Dieu n'a fait l'homme sociable que pour qu'il pût, par ses rapports avec ses semblables, par les secours qu'il en reçoit et ceux qu'il leur donne,

[1] Voir le Petit Traité de M. V. Cousin, *Justice et Charité*.

arriver plus sûrement au but même de sa vie, c'est-à-dire au plus facile et plus régulier développement de son être. De là ces droits imprescriptibles et sacrés qui sont inhérents à la personne humaine, et que les nations éclairées se sont fait souvent un honneur de reconnaître dans des déclarations solennelles. Tous ces droits, sans exception, se rapportent à la liberté, et ne peuvent se rapporter qu'à elle. Si l'on dit que tous les hommes sont égaux en droits, c'est uniquement parce que tous sont égaux en liberté.

Dieu n'a pas voulu que nous le fussions à aucun autre égard; et l'on a parfaitement démontré que l'inégalité, générale et inévitable sur tout autre point que celui-là, est indispensable à la formation et à la durée, au bon ordre et à la prospérité, des sociétés humaines [1].

[1] Voir surtout l'ouvrage de M. Thiers, *De la Propriété*, liv. I, ch. 6; et le Petit Traité de M. Hippolyte Passy, *Des Causes de l'inégalité des richesses.*

Vouloir une autre égalité que l'égalité devant la loi, c'est aller contre le plan même de la Providence; c'est rêver des utopies, absurdes tant qu'elles restent dans la spéculation, dangereuses quand elles tentent de se réaliser, et coupables malgré l'apparence de philanthropie qui les revêt.

Telle est la nature de l'égalité, et telles en sont les limites.

La liberté est en quelque sorte une faculté tout individuelle. L'homme est libre en soi et pour soi; l'égalité au contraire implique nécessairement un rapport, et deux termes au moins. L'égalité est donc davantage un élément social. Sans elle, la société n'est plus assise sur ses bases naturelles; et, bien que l'esclavage ait longtemps duré, il n'en était pas moins un monstrueux attentat contre la nature et le droit. C'est une épreuve que Dieu a voulu imposer aux peuples qui l'ont souffert. Mais il n'est pas un instinct de notre cœur, pas une pensée de notre

raison, qui ne se soulève contre lui et qui ne le réprouve, parce qu'il détruit l'homme même et le ravale au niveau de la brute, en le privant de la liberté. L'égalité est si évidemment nécessaire à la société que les politiques grecs, qui vivaient cependant au milieu de l'esclavage, n'ont pas hésité à reconnaître ce principe, et que pour eux un des premiers axiomes de la science politique, « c'est que la cité, l'État, n'est qu'une « association d'ètres égaux ayant des droits « identiques[1] ; » et voilà comment à leurs yeux l'esclave ne pouvait faire partie de la cité : il n'était pas l'égal de son maître.

On voit donc sans peine pourquoi les sociétés démocratiques tiennent tant à l'égalité. Je ne dis pas que cette passion ne puisse venir quelquefois d'une jalousie peu louable ; mais ces motifs déraisonnables et vils sont des excep-

[1] Aristote, *Politique*, liv. III, ch. 11, § 2, et liv. IV, ch. 7, § 2 et *passim*. Platon admet aussi l'égalité, puisque de tous ses citoyens il fait des frères. *République*, liv. III, p. 187, trad. de M. V. Cousin.

tions. Les démocraties veulent l'égalité, parce que l'égalité, juste par elle-même, est indispensable à leur existence. Quand l'État a pour principe la vertu, quand la vertu a pour condition la liberté, il n'y a de relations possibles entre les membres de l'association civile que celle que peut avouer l'égalité. Le sentiment qui pousse quelques cœurs dégradés à envier la richesse et les avantages d'autrui, est plus rare encore, quoi qu'on en puisse dire, dans les démocraties, qu'il ne l'est partout ailleurs, parce qu'en général les différences politiques et matérielles entre les citoyens y sont moins grandes que dans les autres gouvernements.

Du reste, l'égalité n'empêche en rien ces distinctions sociales qui ne séparent pas les hommes entre eux, mais qui les classent suivant les besoins et les nombreux degrés de la hiérarchie politique. Il y a beaucoup de magistratures dans les démocraties ; et elles peuvent y être d'autant plus respectées que c'est l'élection qui les con-

stitue pour la plupart, et qu'elles sont temporaires. On n'a point de jalousie contre le magistrat qu'on a choisi, et qu'on a l'espoir légitime de pouvoir remplacer bientôt. C'est alors une simple émulation, qui tourne au profit commun, et au profit même de celui qui l'éprouve. Il est donc possible d'organiser dans la démocratie un gouvernement d'autant plus fort qu'il ne blesse point le juste orgueil des citoyens. L'égalité ainsi entendue, loin d'être un obstacle à l'ordre et au pouvoir, lui est au contraire un secours très-puissant, si l'on sait en bien user.

Les plus dangereux ennemis de l'égalité sont ceux qui prétendent la porter sur un terrain qui n'est pas le sien. Ne la faites pas sortir de la liberté; car partout ailleurs elle est impossible; et les essais infructueux que vous pourriez tenter, ne se fondant que sur une iniquité flagrante, n'amèneront que désordres et que ruines sociales. L'égalité des biens est une chimère, parce que l'égalité des intelligences et des labeurs est im-

possible, et que la propriété, promise en dépouille au peuple souffrant par des sophistes factieux, n'est en définitive que le fruit légitime du travail et de l'intelligence.

Il faut donc le proclamer bien haut : la différence de richesse ne blesse en rien la véritable égalité; elle ne blesse que les désirs cupides et insensés, qui ne sont pas même naturels au cœur de l'homme, et que de détestables conseils peuvent seuls y développer, pour la honte et le malheur de celui qui les ressent et les satisfait. L'envie est un supplice pour l'âme qui la nourrit, et son premier châtiment; l'envie isole l'individu de ses semblables, qu'elle change en autant d'ennemis; et comme il est fait pour vivre avec eux, elle devient la contradiction la plus douloureuse de sa nature, en combattant ses tendances les plus réelles et les plus irrésistibles.

CHAPITRE VI.

De la fraternité, autre conséquence de la liberté.

La fraternité est une conséquence de la liberté tout aussi directe que l'égalité elle-même.

L'homme se sent libre, et il sait qu'à ce titre les autres hommes sont ses égaux, doués comme lui de ce divin privilége. Il n'est pas nécessaire que la réflexion vienne le lui apprendre. Le moindre rapport avec ses semblables lui découvre le mystère admirable de leur nature, qui est aussi la sienne. Il ne s'y est jamais trompé, il ne s'y trompera jamais; les pensées même les plus simples qu'il échange avec un autre homme lui révèlent instinctivement un être de sa famille et de sa race. Il aurait beau faire,

il ne pourrait d'aucune manière établir ces relations avec les autres êtres. Il peut, jusqu'à certain point, les aimer et être aimé d'eux; il n'y verra jamais un égal, un semblable, un frère, parce qu'il n'y verra point ce caractère du libre arbitre et de la raison, qui imprime à l'homme le sceau divin de sa nature.

Ainsi, le respect et l'admiration de la liberté qu'on sent en soi, et qu'on attribue aux autres, telle est l'origine profonde et la cause indestructible de la bienveillance que les hommes sentent les uns pour les autres, et qui est un des liens les plus puissants de la société. Le système de philosophie qui a prétendu que l'état naturel des hommes entre eux est un état de guerre, serait le plus triste des systèmes, s'il n'en était le plus faux. L'homme, par sa nature, est un être sociable, comme l'a si bien vu Aristote, c'est-à-dire un être bienveillant. Il n'est pas même besoin, pour que les membres de la cité reconnaissent des frères dans leurs

concitoyens, de les y pousser par cette fiction que Platon permet à ses magistrats [1]; c'est un sentiment spontané, inhérent au cœur de l'homme, issu du sein même de la famille, et qui ne s'éteint parfois, et pour quelques moments, que sous le coup des besoins les plus impérieux et des nécessités les plus urgentes.

Sans doute la philosophie, la religion, peuvent revendiquer une belle part dans le développement et les applications de ce noble sentiment de la fraternité ; mais ni l'une ni l'autre ne l'ont créé. C'est Dieu qui l'a mis en nous avec tant d'autres facultés non moins admirables et non moins fécondes. Il a voulu que nous aimions nos semblables, afin que nous puissions vivre avec eux; et la fraternité s'est étendue, approfondie, constituée, avec les progrès de la civilisation, comme la liberté et l'égalité elles-mêmes. Ce n'est pas en un jour que les sociétés

[1] Platon, *République*. liv. III, page 186, traduct. de M. V. Cousin.

sont devenues libres comme elles le sont aujourd'hui, ni que l'égalité des citoyens a été garantie efficacement par des lois équitables. La fraternité, liée de si près à la liberté, à l'égalité, a suivi les mêmes phases; et, parmi nous, elle a éclaté précisément le même jour et par les mêmes causes. Dans l'histoire des hommes, ce sentiment a passé de la famille à la cité; de la cité, à un peuple; et d'un peuple, il passera à l'humanité entière; pacifiant d'abord les relations des membres d'une même famille, puis ensuite celles des citoyens d'un grand État, et enfin celles des nations sur la surface de la terre.

La liberté, concentrée dans l'individu, le constitue essentiellement, et ne sort pas de sa conscience; l'égalité n'établit entre lui et ses semblables que des rapports de stricte justice; la fraternité achève et complète le rôle de toutes deux, et répand dans la société l'attrait tout-puissant de l'amour. La liberté forme la nature

de l'homme ; l'égalité représente sa raison, austère et précise comme la justice elle-même; la fraternité, plus douce, mais tout aussi nécessaire et tout aussi vieille, répond davantage au cœur de l'homme et à sa sensibilité.

Chose remarquable! Dans cette devise qu'a inaugurée la société française, et dont l'auteur est oublié, dès aujourd'hui, après un demi-siècle à peine, la science et la psychologie la plus profonde retrouvent les éléments essentiels de la nature humaine et de la société. L'analyse la plus délicate et la plus exacte n'eût pu faire mieux que l'instinct national et la politique. De ces trois termes, qui s'impliquent et s'enchaînent, il n'en est pas un qui soit à retrancher. Ils sont tous à la place qui leur est propre; l'ordre où ils se suivent est l'ordre immuable que la philosophie leur eût donné. Avant de constituer la société, il faut bien que l'individu existe avec le caractère sans lequel il n'est pas, puisque la société n'est que la collection des in-

dividus; après l'individu, la société, qui a ses nécessités aussi, s'appuie sur deux bases, sans lesquelles elle ne peut subsister : la justice, qui en fait la paix et la force; la charité, qui en fait le charme et la durée.

Il faut être équitable même quand on admire, et je ne voudrais pas adresser au législateur qui décréta le premier cette formule féconde des louanges imméritées. Mais j'avoue que, si la science ne l'a pas instruit, son cœur, battant à l'unisson du cœur d'un grand peuple, l'a mieux inspiré que la science sans doute n'eût pu le faire. Ce n'est point la science qui a proclamé la Déclaration des Droits de l'homme, qu'elle approuve et justifie; ce n'est point elle non plus qui a conçu cette noble devise, qui est comme le drapeau moral de la nation. Si ce drapeau, ainsi qu'on l'a dit, doit faire le tour du monde, c'est que le peuple qui l'arbore prononça le premier ces trois mots, qui résument l'humanité même, et qui expri-

ment les sources intarissables et saintes de tous ses progrès.

En lisant au front de la nation française cette immortelle inscription, je me sens saisi d'une sympathie et d'un respect involontaires; et je me dis que la société qu'animent de telles pensées doit être digne de l'amour et de l'admiration de ses fils et de tous les hommes. Je ne sais point encore jusqu'où elle a porté la pratique intelligente et sincère de la liberté, de l'égalité, de la fraternité; mais comme nécessairement il faut penser avant d'agir, j'attends beaucoup d'un peuple qui parle un si noble langage. Les nations ne sont pas comme les sophistes, qui se contentent de vains mots; celle qui a conçu ces grandes idées a dû s'en inspirer dans ses institutions, en même temps qu'elle les a gravées sur les pierres de ses monuments.

CHAPITRE VII.

De l'état actuel de la démocratie française.

Je prendrai la défense de la société, non pas seulement contre les sophistes qui l'insultent et qui la déchirent, mais aussi contre la société même. Modestie ou ignorance de soi, je ne trouve pas qu'au milieu des attaques iniques dont elle est poursuivie, elle sente assez vivement tout ce qu'elle vaut. Sans doute, il est bon de voir surtout de quelles qualités on manque, afin de les acquérir; mais il convient aussi de reconnaître celles que l'on possède, surtout quand d'autres le nient impudemment. C'est le moyen de se rassurer soi-même contre les accusations dont parfois on pourrait se laisser ébranler.

Disons-le donc bien haut : cette société, que l'on calomnie quand on ne peut l'attaquer à force ouverte, est la moins imparfaite et la plus équitable que l'histoire ait jamais connue. Ce n'est pas en vain qu'au dernier siècle, elle a proclamé les Droits de l'homme; elle les a réalisés autant qu'elle l'a pu dans ses lois, dans ses mœurs; elle les développe chaque jour; et il n'est guère de nations au monde où ils soient en général mieux compris et plus respectés.

Pourtant, depuis soixante années tout à l'heure, cette grande nation cherche la forme de gouvernement qui lui convient et ne la trouve pas. Pendant cet intervalle, les institutions sociales n'ont pas changé dans ce qu'elles ont d'essentiel. Les immenses bienfaits de 89 n'ont point été un seul instant compromis. Bien plus, ils se sont étendus et consolidés par les tentatives passagères qu'on a faites pour les restreindre. Mais les formes politiques, durant le même temps, ont été cinq ou six fois brisées. Répu-

blique, monarchie du génie, monarchie absolue restaurée, monarchie constitutionnelle, tout a été essayé, tout a été malheureux ou impuissant. La République est morte par l'anarchie; l'Empire est tombé sous les coups des étrangers victorieux par ses excès; la Restauration a péri sous un parjure; et le dernier règne sous son propre affaissement.

Politiquement, la nation est encore en révolution. Socialement, ses principes sont désormais établis, et malgré les attaques les plus furieuses, ils sont immuables. On les discute avec une sorte de frénésie, et pourtant on ne les ébranle point. On leur livrait naguère à main armée un assaut formidable; ils en ont triomphé, pour sortir du combat plus invincibles et plus évidents. La propriété, la famille, telles qu'elles sont constituées par nos codes, sont des conquêtes définitives, que la violence ou la ruse des plus odieux démagogues ne pourra faire remettre en question.

A ces premiers éléments d'ordre, s'en joint un autre dont on ne tient pas assez de compte, et qui est presque aussi puissant, je veux dire cette organisation administrative, qu'a régularisée le génie d'un grand homme, et qui est la portion la plus pratique et la plus solide de sa gloire. Grâce à cette organisation, le pays a pu changer de gouvernement sans être bouleversé; et les régimes politiques qui se sont succédé ont dû se servir d'un instrument qu'avait employé le vaincu, et qui n'en était pas moins efficace entre les mains du vainqueur. C'est que l'administration a su établir entre les citoyens et l'État des liens presque aussi énergiques et constants que ceux qui unissent les citoyens entre eux. Au milieu de toutes ces commotions politiques, elle a subsisté comme la société même, qu'elle doit toujours servir, indispensable à tous les gouvernements, et plus solide qu'aucun d'eux. On a pu voir récemment tout ce que ce mécanisme, qui s'étend sur le pays entier et qui pé-

nètre jusque dans ses moindres artères, avait de souplesse et d'utilité. Une révolution a pu s'installer en un seul jour, universellement maîtresse, régulière et calme, si les passions de quelques esprits égarés ne fussent venues en troubler le cours. Croit-on que le torrent eût pu si aisément s'écouler, s'il n'avait rencontré un lit tout préparé pour le recevoir, comme il avait été préparé pour bien d'autres?

La société assise sur des principes empruntés à la justice, à la raison, à la philosophie, et servie dans ses intérêts de chaque jour par cette administration dont nous sommes fiers à juste titre, a pu traverser les crises les plus redoutables sans y recevoir des blessures trop profondes. Ce qui le prouve bien, c'est qu'au milieu même de ces agitations et depuis le commencement du siècle, la prospérité matérielle, sauf des intermittences qui n'ont jamais été bien longues, s'est immensément accrue. Je ne nie pas que la misère ne fasse encore bien des ravages

dans les grandes villes, malgré les efforts d'une charité intelligente et infatigable. Mais on peut affirmer que l'aisance générale s'est augmentée constamment, et que ce progrès n'est pas près de cesser. Ce n'est pas le plus important sans doute; mais c'est un heureux présage, et ce progrès ne peut se produire sans en impliquer bien d'autres plus précieux que lui.

Ainsi, la société dans ce qui dépend d'elle, codes, administration, travail, n'a point de reproches sérieux à se faire depuis 1789 ; et elle peut se rendre cette justice sans blesser en rien la modestie.

Mais dans l'intérêt même de cette société, de sa bonne conduite et de son bonheur, ce que le pouvoir doit rechercher avant tout, c'est d'être respecté ; et le seul moyen de l'être, c'est de le mériter. « Le respect s'en va, » ont dit quelques voix chagrines. Mais il faut bien le savoir : le respect ne peut s'attacher qu'à ce qui est respectable. Le pouvoir doit toujours s'effor-

cer de conquérir la confiance des citoyens, qui facilite tant de choses et prévient tant de dangers. Mais de nos jours encore plus que jamais, il est manifeste que la force des gouvernements est une force purement morale. Gagner les esprits, gagner les cœurs, voilà le point capital; tout le reste n'est rien; de mémorables catastrophes nous l'ont assez montré.

Depuis plus de trente ans, le pouvoir a déserté, pour des causes diverses, la direction des intelligences. C'est son devoir de la ressaisir; car c'est là qu'est tout le mal. La nation n'a pas su se défendre à elle seule des passions corruptrices qui lui étaient soufflées de tant de côtés. Sous l'Empire, la littérature était peu brillante, mais elle était honnête; sous la Restauration, elle a eu quelque temps un véritable éclat, qui contribuera beaucoup à la gloire du pays. Mais dans les dernières années déjà, elle commençait à se corrompre; et depuis lors ses excès n'ont pas connu de bornes. J'excepte, bien en-

tendu, les œuvres sérieuses, en très-petit nombre, qui feront l'honneur de notre temps; celles-là ne s'adressent qu'à une élite, qui n'a pas besoin d'être dirigée, et que préserve naturellement un goût délicat et solide. Mais ces ouvrages à peu près innombrables, journaux, pamphlets, brochures, drames, romans, qui chaque jour inondent la société et parlent au vulgaire, quel mal ne lui font-ils pas? Les théories les plus fausses, les espérances les plus chimériques, les passions les plus perverses s'y étalent sans mesure et sans honte; parfois elles circulent sous le couvert et l'appât du talent. C'est à des classes généralement peu éclairées que tant d'auteurs sans scrupules s'adressent; et comme le nombre des lecteurs s'accroît avec les progrès mêmes de la démocratie et de la civilisation, les écrivains se multiplient et se dépravent par le succès et les bénéfices de leurs œuvres pernicieuses.

Il faut qu'à tout prix la société apporte de

prompts obstacles à ce mal qui peut à lui seul la dévorer. Il faut qu'elle fasse reculer ce torrent qui la dévaste, ou pour mieux dire, qu'elle en tarisse les déplorables sources. Les classes moyennes, qui forment presque toute la nation, en favorisant de leur approbation, ou même de leur silence, ces œuvres détestables, préparent contre la société, c'est-à-dire contre elles-mêmes, ces attaques forcenées, qui non-seulement peuvent la perdre en un jour, mais qui entretiennent dans son sein le poison de la haine et de la crainte. Dans une société où toutes les fortunes, presque sans exception, sont médiocres; où l'aisance ne résulte pour chacun que du travail et d'une très-modeste propriété; où les trois quarts au moins des citoyens possèdent; où la fraternité est sincère et plus largement développée que partout ailleurs au monde, d'abominables doctrines ont pu cependant faire germer au fond des âmes des jalousies et des fureurs qu'on ne connaît point, même dans

les oligarchies les plus oppressives. On a répété aux ouvriers que leurs maîtres étaient des ennemis qu'il fallait au besoin dépouiller par la force; et la révolte d'une part, l'épouvante de l'autre, ont desséché presque subitement tous les canaux de la richesse nationale. Mais il faut bien que les classes moyennes se le disent : Il y a vingt ans et plus que ce mal s'est formé dans l'ombre; il a fait de sourds progrès; et comme les feux souterrains d'un volcan, il a couvé longtemps avant l'effroyable explosion qui l'a révélé. Si les classes moyennes, c'est-à-dire les classes éclairées, eussent été plus prudentes, elles auraient prévenu cet incendie. C'est de leur sein que sont sortis tous ces novateurs qui devaient ensanglanter la société, et la bouleverser dans ses fondements. Leurs théories, accueillies d'abord par une curiosité trop peu intelligente, dédaignées ensuite comme absurdes, n'en ont pas moins fait leur chemin; des esprits à qui elles s'adressaient au début, et qui

pouvaient les juger et les proscrire, elles sont descendues à d'autres esprits, où l'ignorance, aidée des suggestions mauvaises de la misère, les a facilement propagées, en attendant qu'on essayât de les mettre en pratique.

La démocratie a donc fait une faute qui est de nature à compromettre sa prospérité et même son existence, en n'arrêtant point, quand elle le pouvait, ces théories affreuses. Elle avait assez de lumières pour les combattre et les détruire; mais elle a manqué de prudence. Et pourtant la prudence lui était facile; car elle remplit généreusement tous les devoirs de la charité sociale; elle pouvait éloigner ces hideux conseils du cœur de ceux qui souffrent, d'autant plus aisément qu'elle est toujours prête au sacrifice et à l'abnégation pour soulager leurs maux.

Ainsi, le pouvoir, maître de l'éducation du peuple et disposant de ressources de tout ordre, doit unir sa prudence et sa force avec celle des classes moyennes, pour éteindre ces fatals en-

seignements, qui n'ont eu tant d'échos que parce qu'on ne leur répondait pas. Diriger vers la vérité et vers le bien ces innombrables citoyens nés tout à coup à la vie de l'intelligence, et s'y égarant à leurs premiers pas, c'est une œuvre immense et minutieuse, que la démocratie ne peut oublier un instant sans s'exposer elle-même à de constants et mortels dangers.

Il faut aussi qu'à la prudence sociale les classes moyennes joignent un courage plus actif et plus sûr de lui-même. C'est une chose fort étrange et que l'histoire ne croira pas sans quelque peine ! Voilà toute une nation armée ; elle compte plus de trois millions de citoyens pouvant aller au combat et ayant des armes pour le soutenir. Il semblerait que l'ordre public dût être dans ce pays inébranlablement garanti ; et cependant, il suffit quelquefois, pour le troubler et pour mettre la société tout entière sur le bord de l'abîme, de quelques sophistes criminels, qui poussent à la lutte une poignée

d'hommes égarés. Évidemment, ces tentatives parricides seraient impuissantes, si tous les bons citoyens étaient résolus à courir sans retard au secours de la justice et des lois indignement violées. Il faut qu'ils aient en eux-mêmes une foi plus énergique, et qu'ils sachent bien que le droit est avec eux. Ce courage là, en sauvant la société, vaudrait mieux encore que la clémence; car, devant cette barrière d'une conviction unanime et irrésistible, l'anarchie renoncerait à des luttes impies, qui seraient étouffées sur-le-champ et que désavouent déjà dans leur conscience la plupart de ceux qui s'y laissent entraîner.

Mais si la prudence et le courage sont nécessaires à notre démocratie, la tempérance le lui est encore bien davantage. La tempérance que je lui conseille est de deux sortes, dont l'une lui sera facile, et dont l'autre fera sa gloire et sa puissance, parce qu'elle est pleine de difficultés et de bienfaits.

On a beaucoup reproché à notre société ce besoin des jouissances matérielles dont elle est travaillée; on lui a reproché aussi d'en faire une trop haute estime. L'avertissement est très-sage; mais je ne crois pas que la critique soit fort juste. Il est certain que, pendant dix-huit ans, on a prêché à cette nation des doctrines peu relevées et peu honorables. Sous toutes les formes, on lui a dit : « Enrichissez-vous, jouis-
« sez : voilà toute la vie des nations; c'est toute
« la vie des individus. » Mais la nation ne l'a pas cru, parce que ces honteux conseils étaient combattus par les conseils meilleurs d'une philosophie spiritualiste, et que de plus ils étaient profondément antipathiques à la pensée nationale. Il est possible que quelques individus se soient laissé gagner par la contagion; mais au fond elle a fait très-peu de victimes; et, selon toute apparence, un mal aussi bas n'est pas à craindre pour notre peuple. Néanmoins, il est toujours bon de se tenir sur ses gardes, et de

ne pas donner aux biens très-secondaires de la fortune une préférence que méritent seuls des biens supérieurs et plus sûrs. Mais la position générale de notre nation la porte presque inévitablement à la modération. Il y a bien longtemps qu'Aristote l'a dit : « La classe la plus « propre à la démocratie est celle des labou- « reurs ; aussi la démocratie s'établit sans peine « partout où la majorité vit de l'agriculture. « Comme elle n'est pas fort riche, elle travaille « sans cesse, et ne peut s'assembler que rare- « ment pour les réunions politiques. De plus, « comme elle ne possède pas le nécessaire, elle « s'applique aux travaux qui la nourrissent et « n'envie pas d'autres biens que ceux-là. Tra- « vailler vaut mieux encore que gouverner et « commander, là où l'exercice du pouvoir ne « procure pas de grands profits [1]. »

On peut donc être rassuré sur ce point ; la cause profonde qui, depuis plus de mille

[1] *Politique*, livre VII, ch. II, § 1

ans, a fait naître et grandir la démocratie parmi nous, la préservera facilement de ces abus de la richesse qui ont perdu tant de monarchies et d'aristocraties. La division extrême des biens, la médiocrité générale des fortunes, et la vie des champs, nous garantissent les goûts modérés et simples dans la masse de la nation.

Mais la tempérance qu'on pourrait appeler politique, nous sera bien autrement difficile; et cependant pour le repos de la société, elle est bien autrement importante. Après des siècles de lutte, la démocratie est aujourd'hui pleinement victorieuse. Toutes les barrières sont abaissées. La démocratie n'aura de limites que celles qu'elle saura s'imposer à elle-même. Quand le monarque, ou le corps aristocratique, chargé du gouvernement, commet des fautes et des excès, il y a toujours près de lui, à ses côtés, la nation qui peut arrêter le mal dont elle souffre, et rétablir, même par la force, l'équilibre rompu.

Mais chez une nation souveraine, maîtresse absolue de la toute-puissance, n'ayant plus qu'elle-même pour sauvegarde et pour guide, toutes les fautes sont possibles, et elles sont irréparables, en ce sens qu'elles ne peuvent être réparées que par celui même qui les a commises, et que l'on se corrige bien difficilement soi-même. C'est donc ici qu'apparaîtra la sagesse ou l'imprudence de notre démocratie. Si elle ne sait pas tempérer son propre mouvement ; si, par de fortes institutions, elle ne sait pas se donner d'infranchissables bornes, elle court risque d'aller à l'abîme et de se perdre, comme se perdent les despotes et même les rois, par l'excès de son pouvoir. Comme eux encore, la démocratie a ses flatteurs, qui sont les démagogues, l'aveuglant par leurs lâches adulations, et lui persuadant que tout lui est permis parce que tout lui est possible. Ce sont là les vrais ennemis de la démocratie, de même que ses amis véritables seront ses conseillers les plus graves.

Or, il n'y a qu'un moyen de tempérer le pouvoir, c'est de le diviser. Plus les pouvoirs politiques sont élevés et forts, plus cette maxime leur est applicable. Par suite, ce dont la démocratie doit surtout se défendre, c'est d'accorder une autorité sans contre-poids au corps législatif, qui représente sa volonté ; tant que ce point capital n'est pas sagement réglé, le gouvernement démocratique est bien près de se corrompre et de faillir, parce qu'alors il est toujours à la merci d'un décret, qui n'est souvent qu'un caprice ou une erreur de la foule. Mais aussi la tempérance politique ne peut pas remporter de victoire plus féconde que celle-là ; c'est à cette question suprême que doit s'attacher surtout la sagesse des législateurs chargés de la résoudre, parce qu'elle comprend et tranche toutes les autres.

Un dernier conseil de tempérance politique qu'on doit adresser à la démocratie, c'est de ne pas conserver, contre les pouvoirs qu'elle crée

et qu'elle peut toujours changer, cet esprit d'hostilité qui, dans le passé, a trop souvent provoqué leurs fautes. On comprenait jusqu'à un certain point cette opposition et cette résistance malveillantes sous les régimes antérieurs. Aujourd'hui rien ne les justifie; ou pour mieux dire, tout les repousse. Il faut que les citoyens obéissent avec soumissiou non-seulement à la loi, mais encore aux magistrats qui l'appliquent. Les magistrats, de leur côté, en face d'une démocratie vigilante et des répressious de toute sorte dont elle dispose, ne seront guère tentés d'abuser d'un pouvoir toujours responsable, et dont ils connaissent trop bien la véritable source. L'obéissance et l'autorité dans l'association civile sont un intérêt commun dont chacun profite, et dont personne ne peut être blessé, sous un gouvernement dont chaque citoyen a sa part. « L'autorité et « l'obéissance, comme le dit Aristote, ne « sont pas seulement choses nécessaires, elles

« sont, de plus, choses éminemment utiles [1]. »

Ainsi, pouvoir divisé à la tête de l'État, exercice bienveillant de l'autorité, que les citoyens respectent, modération générale des particuliers, voilà ce que la tempérance exige de notre démocratie, et ce que notre démocratie lui devra nécessairement accorder, si elle tient à son propre bonheur et à sa durée pacifique et prospère.

Quant à la justice, elle a beaucoup moins à exiger de nous. Il n'y a guère de peuple, ni de nos jours ni dans l'histoire, qui ait mieux compris les devoirs que la justice impose aux hommes. J'en ai pour garant notre grande révolution de 1789, nos codes, et par-dessus tout l'excellence même de notre société, qui n'est aussi forte que parce qu'elle est juste. Or, la justice est la première vertu sociale; et sans croire que nous ayons fait tout ce qu'elle demande et que le progrès nous soit interdit dé-

[1] *Politique*, livre I, ch. v, § 2.

sormais, on peut dire que ce noble culte est sincèrement pratiqué parmi nous, et que nous sommes tout prêts à le pratiquer plus saintement encore en nous améliorant sans cesse.

Enfin, pour dire un mot de la dernière partie de la vertu, la religion n'a certainement point à se plaindre de la démocratie française. Le grand mouvement de rénovation religieuse commencé voilà près d'un demi-siècle, dirigé d'abord par un grand homme, organisateur pacifique de la société après la tourmente révolutionnaire, secondé par la littérature, affermi par la philosophie, s'est continué dans ce qu'il a de légitime et d'utile. Les derniers événements lui ont même donné quelque chose de plus solennel et de plus sincère ; et la piété, dont Platon fait une nécessité aux États aussi bien qu'aux individus, devra s'accroître à mesure que notre démocratie deviendra plus sage, plus vertueuse.

Mais, je le répète, le devoir le plus pénible

pour notre démocratie, et le plus urgent tout ensemble, c'est de se tempérer elle-même. Il faut qu'elle modère à tout prix des emportements qui, parfois, ont dépassé la mesure, et qui, tournés désormais contre la nation qui se les permettrait, favoriseraient une incurable anarchie et seraient une sorte de suicide.

Mais déjà, si le patriotisme ne m'abuse, je crois apercevoir l'aurore d'un temps nouveau; et cette grande épreuve du suffrage universel, traversée si pacifiquement par huit millions de citoyens, peut donner une juste espérance, même à la philosophie la plus exigeante.

CHAPITRE VIII.

Conclusion.

Je veux conclure en quelques mots.

Grâce à Dieu, les principes sont parfaitement clairs; ils sont incontestables.

Il n'y a de salut pour les États et pour les citoyens que dans la pratique de la vertu, éclairée de plus en plus par la science; pénétrant et circulant dans tous les rameaux de la vie sociale, qu'elle soutient et qu'elle fortifie; donnant, avec la prudence, qui prévoit les choses de loin et les fait durer, le courage qui les exécute avec énergie; la tempérance, qui les modère; la justice, qui les ordonne et les règle; la liberté, qui les rend dignes de l'homme;

l'égalité, qui garantit ses droits; la fraternité, que réclame son cœur fait pour aimer; la piété enfin, qui place et unit les hommes sous l'œil et la conduite de leur Père commun.

Voilà le principe dans toute sa grandeur et sa simplicité.

Heureux les peuples et les individus qui le comprennent! Plus heureux encore ceux qui le réalisent et l'appliquent, accomplissant tout à la fois la loi divine de l'humanité, et s'assurant à eux-mêmes la véritable paix, la puissance et la durable félicité!

25 décembre 1848.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 6310.

